



SECTION 4. INDICATEURS D'ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION

Kit pratique pour collecter
et analyser les données sur
les attaques contre
l'éducation

EBAUCHE DE TRAVAIL Janvier 2021

EBAUCHE DE TRAVAIL

Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation

TABLE DES MATIÈRES

Domaine 1 : Attaques contre les écoles	24
Sous-Domaine 1.1 : Incidents d'attaques contre les écoles	24
Indicateur 1.1.1 : Nombre d'attaques contre des écoles signalées	24
Indicateur 1.1.2 Proportion d'écoles qui auraient été attaquées	26
Sous-Domaine 1.2 : Dommages et destruction	26
Indicateur 1.2.1 : Proportion d'écoles signalées comme endommagées ou détruites par des attaques	27
Sous-Domaine 1.3 : Victimes	28
Indicateur 1.3.1 : Nombre d'élèves et de membres du personnel enseignant blessés ou tués dans des attaques contre des écoles	28
Sous-Domaine 1.4 : Impact sur l'éducation	30
Indicateur 1.4.1 : Nombre de jours d'école manqués en raison d'attaques contre des écoles	30
Indicateur 1.4.2 : Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation dont les études ou le travail ont été affectés par des attaques contre des écoles	31
Domaine 2: Attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation	32
Sous-Domaine 2.1 : Incidents	33
2.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des élèves, des enseignants, et d'autres membres du personnel de l'éducation	33
2.1.2 Nombre d'incidents signalés de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation	34
Sous-Domaine 2.2 : Élèves ou personnel de l'éducation affectés	35
2.2.1 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés, tués ou enlevés dans le cadre de violences ciblées	36
2.2.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression	37
Sous-Domaine 2.3 : Arrestations et détentions	39
2.3.1 Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus.	39

Domaine 3: Utilisation militaire des écoles et universités	40
Sous-Domaine 3.1 : Incidents d'utilisation militaire	40
Indicateur 3.1.1 Nombre d'incidents signalés d'utilisation militaire d'écoles et d'universités	41
Indicateur 3.1.2 Nombre total de jours affectés par l'utilisation militaire	42
Indicateur 3.1.3 Nombre d'écoles et d'universités qui auraient été utilisées à des fins militaires	43
Sous-Domaine 3.2 : Victimes	44
Indicateur 3.2.1 : Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation déclarés blessés ou tués lors d'une utilisation militaire	44
Sous-Domaine 3.3 : Impact sur l'éducation	46
3.3.1 Nombre total déclaré de jours pendant lesquels les écoles ou les universités ont été fermées en raison d'une utilisation militaire	46
3.3.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel enseignant dont l'éducation ou le travail aurait été affecté par l'utilisation militaire	47
Domaine 4: Recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	48
Sous-Domaine 4.1 : Incidents de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	48
Indicateur 4.1.1 : Évaluation binaire de l'existence de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	49
Indicateur 4.1.2 : Nombre d'incidents signalés de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	50
Sous-Domaine 4.2 : Enfants recrutés	52
Indicateur 4.2.1 : Nombre d'enfants qui auraient été recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école	52
Domaine 5: Violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université	53
Sous-Domaine 5.1 : Incidents de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le trajet de l'école ou de l'université	53
Indicateur 5.1.1 : Évaluation binaire de l'existence de violences sexuelles à l'école ou à l'université ou sur le chemin de celles-ci	53
Indicateur 5.1.2 : Nombre d'incidents de violence sexuelle signalés à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université	55
Sous-Domaine 5.2 : Élèves ou membres du personnel de l'éducation affectés	57
Indicateur 5.2.1 : Nombre d'élèves ou d'éducateurs qui auraient subi des violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci	57

Domaine 6: Attaques contre les institutions de l'enseignement supérieur	58
Sous-Domaine 6.1 : Incidents d'attaques contre les institutions de l'enseignement supérieur	59
Indicateur 6.1.1 : Nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur	59
Indicateur 6.1.2 : Proportion d'établissements d'enseignement supérieur qui auraient été attaqués	60
Sous-Domaine 6.2 : Dommages et destruction	61
Indicateur 6.2.1 : Proportion d'établissements d'enseignement supérieur signalés comme endommagés ou détruits par des attaques	61
Sous-Domaine 6.3 : Victimes	62
Indicateur 6.3.1 : Nombre d'étudiants et de membres du personnel enseignant blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur	62
Sous-Domaine 6.4 : Impact sur l'éducation	63
Indicateur 6.4.1 : Nombre de jours d'apprentissage manqués en raison d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur	63
Indicateur 6.4.2 : Nombre d'étudiants ou de membres du personnel de l'éducation dont les études ou le travail auraient été affectés par des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur	65
Domaine 7: Attaques contre des étudiants, des universitaires et d'autres membres du personnel de l'enseignement supérieur	66
Sous-Domaine 7.1 : Incidents d'attaques contre des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur.....	67
7.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des étudiants, des universitaires et d'autres membres du personnel de l'enseignement supérieur	67
7.1.2 Nombre d'incidents signalés de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation	68
Sous-Domaine 7.2 : Étudiants ou membres du personnel de l'enseignement supérieur touchés ou tués	70
7.2.1 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés, tués ou enlevés lors d'attaques	70
7.2.2 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression	71
Sous-Domaine 7.3 : Arrestations et détentions	73
7.3.1 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été arrêtés ou détenus	73
Domaine 8: Attaques globales contre l'éducation	74
Sous-Domaine 8.1 : Incidents d'attaques contre l'éducation et utilisation militaire	74
Indicateur 8.1.1 : Nombre d'attaques signalées contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire d'établissements d'enseignement	74
Indicateur 8.1.2 : Nombre d'attaques contre l'éducation signalées liées à la répression	75
Sous-Domaine 8.2 : Dommages et destructions	76
Indicateur 8.2.1 : Proportion d'établissements d'enseignement signalés comme endommagés ou détruits par des attaques et par l'utilisation militaire	76
Sous-Domaine 8.3 : Les élèves et le personnel de l'éducation affectés par les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire	77
Indicateur 8.3.1 : Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation déclarés tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors d'attaques contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire	77
Indicateur 8.3.2 : Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus	78

DOMAINE 1 : ATTAQUES CONTRE LES ÉCOLES

Définition :

Les attaques contre les écoles comprennent des attaques violentes ciblées ou aveugles contre des écoles ou d'autres infrastructures scolaires (par exemple, terrains de jeux, bibliothèques, entrepôts, salles d'examen) par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques. Le domaine comprend également les attaques qui ont lieu à proximité d'une école ou d'un autre établissement d'enseignement qui peuvent affecter les élèves, le personnel de l'éducation ou l'infrastructure. Les attaques contre les écoles peuvent prendre la forme d'attaques ciblées ou aveugles et peuvent impliquer des engins explosifs improvisés, des frappes aériennes, des mortiers tirés depuis le sol, des coups de feu, des menaces, des incendies criminels ou des cas dans lesquels des forces ou des groupes armés pénètrent de force dans une école. Les tentatives d'attaques qui ne se matérialisent pas sont également incluses, par exemple un explosif placé près d'une école qui est désamorcé avant de se déclencher.

Bien que les élèves, les enseignants et les autres membres du personnel de l'éducation puissent être atteints lors d'attaques contre des écoles, ces attaques sont distinctes en ce qu'elles impliquent une intention d'endommager l'infrastructure ou le défaut de prendre des précautions pour la protéger. Par conséquent, les attaques dans lesquelles un enfant a été tué ou blessé par un engin explosif posé ou laissé sur le terrain de l'école sont considérées comme des attaques contre les écoles, car on suppose que l'explosif était destiné à affecter l'école plus généralement, plutôt que l'enfant en particulier.

Les attaques contre les écoles sont parfois liées à d'autres attaques contre l'éducation et à l'utilisation militaire. Par exemple, une force armée ou un groupe armé non étatique utilisant une école à des fins militaires peut inciter les forces adverses à attaquer l'installation.

Les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur sont incluses dans un domaine distinct (Domaine 6).

Les indicateurs mesurant les attaques contre les écoles sont classés en quatre sous-domaines comme suit :

- 1 Incidents
- 2 Dommages et destruction
- 3 Victimes
- 4 Impact sur l'éducation

Sous-Domaine 1.1 : Incidents d'attaques contre les écoles

Ces indicateurs donnent des informations sur le nombre total d'attaques contre les écoles. Les attaques contre les écoles sont l'une des formes d'attaques contre l'éducation les plus complètement surveillées. Par conséquent, si la mesure des indicateurs est limitée par une collecte de données non standardisées, les informations disponibles permettent une mesure relativement fiable dans ce sous-domaine.

Indicateur 1.1.1 : Nombre d'attaques contre des écoles signalées

Objectif

Compter le nombre d'attaques contre les écoles signalées⁷ annuellement.⁸

Définition

Nombre de fois signalées où les forces armées, d'autres forces étatiques ou des groupes armés non étatiques attaquent physiquement ou tentent d'attaquer physiquement une infrastructure scolaire. Ce nombre comprend tous les incidents,

⁷ L'exhaustivité et la fiabilité des données sur les attaques contre l'éducation varient d'un pays à l'autre car il n'y a pas de mécanisme normalisé pour collecter ces données et parce que la collecte de données sur les attaques contre l'éducation dépend considérablement de la capacité, des ressources, de la sécurité et de l'accès. Par conséquent, ce cadre utilise les mots « signalé » et « aurait/censément » partout pour indiquer que les statistiques sont basées sur les données disponibles, ce qui peut ne pas refléter toute l'étendue des attaques en cours.

⁸ Les Indicateurs sur les attaques contre l'éducation (également appelés le Cadre) utilisent le terme « annuellement » partout, qui se réfère généralement à une année civile. Cependant, les utilisateurs peuvent souhaiter effectuer des analyses sur des périodes plus courtes (par exemple, six mois) en fonction de leur contexte et de leurs besoins. Les analyses de ce *Kit pratique* sont également utiles pour différentes périodes. La GCPEA recommande que, lors du partage de données ou de rapports, les utilisateurs soient clairs sur la période choisie, en particulier si elle s'écarte d'une année civile.

que l'attaque ait ou non été déclenchée. Par exemple, un incident impliquant un engin explosif qui a été trouvé et désamorcé avant d'exploser serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre des écoles pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées contre des écoles peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'une ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si une combinaison de sources est utilisée, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents individuels pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / informel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations qui sont accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si tous les événements étiquetés comme des « attaques contre les écoles » constituent réellement des attaques contre les écoles telles que définies par la GCPEA. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la désagrégation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Information complémentaire

Une force armée ou un groupe armé non étatique utilisait-il l'école à des fins militaires au moment de l'attaque? (o / n)

Faisabilité et sources de données

Bien que les dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'attaques signalées contre des écoles, cet indicateur nécessite des rapports d'incident pour la ventilation.

Dans la plupart des contextes, les données au niveau des incidents sur les attaques contre les écoles sont relativement plus disponibles et accessibles que les données sur d'autres formes d'attaques contre l'éducation, faisant de l'Indicateur 1.1.1 l'un des indicateurs les plus réalisables à collecter. En outre, le fait que les « attaques contre les écoles » soient l'une des six violations graves recensées par le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) concernant les Enfants et les conflits armés signifie qu'il existe davantage de sensibilisation à cette violation qu'à d'autres violations.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre. Lorsqu'ils sont présents, les Clusters Éducation ou Protection peuvent être une bonne source de données. Les données MRM peuvent être utiles pour calculer les attaques contre les écoles dans certains contextes; cependant, ces informations ne sont souvent disponibles qu'après leur publication dans le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les Enfants et les conflits armés. En outre, l'utilisation des données MRM pour calculer le nombre d'incidents d'attaques contre les écoles présente deux limites principales : premièrement, les données MRM ne sont généralement pas disponibles sous forme de ventilation et des précautions doivent être prises pour éviter la duplication avec d'autres sources de données si le MRM est utilisé comme source de données ; et deuxièmement, dans certains cas, le nombre d'attaques contre des écoles est rapporté dans un total combiné avec le nombre d'attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation.

Les médias et les sources de la société civile sont souvent une autre source importante de données sur les attaques contre les écoles. Des bases de données telles que le Projet de données sur l'emplacement et les événements des conflits armés (ACLED) et la Base de données mondiale sur le terrorisme (GTD) comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des écoles, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Indicateur 1.1.2 Proportion d'écoles qui auraient été attaquées

Objectif

Calculer le pourcentage d'écoles au niveau national ou infranational ayant subi des attaques chaque année.

Définition

Le nombre d'écoles attaquées signalées dans un pays donné au cours d'une année donnée, en pourcentage de toutes les écoles de ce pays.

Calcul

Le numérateur est le nombre d'attaques signalées contre des écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'écoles fonctionnelles et non fonctionnelles⁹, y compris celles qui ont été attaquées (c'est-à-dire le numérateur), dans le même pays pour cette même année.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / informel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les données sur l'éducation peuvent être incomplètes ou inexactes, ce qui rend difficile l'identification du nombre total d'écoles.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents d'attaques contre des écoles, ainsi que des données de SIGE ou d'autres données du système de l'éducation.

Le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des écoles aux données identifiant ces écoles afin d'éviter le double comptage des écoles qui subissent plus d'une attaque. Cela nécessite également des données nationales et infranationales sur le nombre d'écoles dans un pays au cours d'une année donnée. Effectuer ces calculs peut être possible en utilisant des données du Système d'information de gestion de l'éducation (SIGE, en anglais EMIS, Education management information system) avec des identifiants spécifiques à l'école ; cependant, les données du système de l'éducation sont souvent incomplètes ou périmées, en particulier dans les situations de conflit.

⁹ Le dénominateur comprend les écoles fonctionnelles et non fonctionnelles parce que les attaques contre les écoles alors qu'elles ne fonctionnent pas comme des écoles sont toujours considérées comme des incidents d'attaques contre les écoles.

Sous-Domaine 1.2 : Dommages et destruction

Ce sous-domaine concerne la proportion d'écoles au niveau national et infranational qui auraient été endommagées ou détruites par des attaques.

Indicateur 1.2.1 : Proportion d'écoles signalées comme endommagées ou détruites par des attaques

Objectif

Calculer le pourcentage d'écoles au niveau national ou sous-national signalées comme endommagées ou détruites par des attaques ciblées ou aveugles chaque année.

Définitions

Le nombre signalé d'écoles endommagées en pourcentage de toutes les écoles du pays ou de la région sous-nationale. Les dommages à l'école peuvent aller de mineurs à importants ; ils peuvent avoir été causés aux murs ou aux portes d'enceinte, aux bibliothèques, aux terrains de jeux d'école, au mobilier ou au matériel d'enseignement et d'apprentissage.

Le nombre déclaré d'écoles détruites en pourcentage de toutes les écoles du pays ou de la région sous-nationale. Une école est considérée comme « détruite » si une source indique qu'elle a été « entièrement détruite », « détruite » ou « rendue inutilisable ».

Les installations scolaires comprennent tout bâtiment abritant une école maternelle, primaire, secondaire ou un centre d'apprentissage non formel. Une école est soit endommagée soit détruite lors d'une attaque ; elle ne peut pas compter comme les deux. S'il ressort clairement d'un rapport qu'un certain niveau de destruction s'est produit, mais que l'on ne sait pas si l'école a été endommagée ou détruite, alors comptez l'incident comme « endommagée ».

Calculs

Endommagées : Le numérateur est le nombre d'écoles qui auraient subi des dommages mineurs à importants dus à des attaques dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'écoles fonctionnelles et non fonctionnelles, y compris celles endommagées (c'est-à-dire le numérateur) et détruites, dans le même pays au cours de la même année.

Détruites : Le numérateur est le nombre d'écoles qui auraient été entièrement détruites, détruites ou rendues inutilisables par des attaques dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'écoles fonctionnelles et non fonctionnelles, y compris celles détruites (c'est-à-dire le numérateur) et endommagées, dans le pays au cours de la même année.

Ventilation suggérée

Par : niveau de destruction (endommagée/détruite)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / fusillade / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les rapports d'attaques contre une école ne sont pas toujours suffisamment détaillés pour déterminer l'étendue des dommages, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes de données importantes.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents d'attaques contre des écoles, ainsi que des données SIGE ou d'autres données du système de l'éducation.

Comme pour l'indicateur 1.1.2, le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des écoles aux données identifiant ces écoles afin d'éviter le double comptage des écoles qui subissent plus d'une attaque. Il faut également des informations sur l'étendue des dommages subis par ces écoles et si elles ne fonctionnent pas en raison d'attaques. Des données nationales et infranationales sur le nombre d'écoles dans un pays au cours d'une année donnée sont également nécessaires. Il peut être possible d'effectuer ces calculs en utilisant les données du SIGE avec des identifiants spécifiques à l'école; cependant, les données du système de l'éducation sont souvent incomplètes ou obsolètes, en particulier dans les situations de conflit.

Sous-Domaine 1.3 : Victimes

Ce sous-domaine concerne le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation qui auraient été blessés lors d'attaques contre leurs écoles.

Indicateur 1.3.1 : Nombre d'élèves et de membres du personnel enseignant blessés ou tués dans des attaques contre des écoles

Objectif

Dénombrer chaque année le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation signalés comme blessés et tués lors d'attaques contre des écoles.

Définition

Le nombre d'élèves ou de personnels de l'éducation signalés comme blessés lors d'attaques contre des écoles. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, et à potentiellement mortelles.

Le nombre d'élèves ou de personnels de l'éducation qui auraient été tués dans des attaques contre des écoles.

Il s'agit d'individus blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement, plutôt que d'attaques dont les élèves ou le personnel de l'éducation étaient eux-mêmes les cibles (considérés dans le domaine 2).

Calcul

Blessés : Nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation blessés lors d'attaques contre des écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation tués lors d'attaques contre des écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée.

S'il ressort clairement d'un rapport que des élèves ou des membres du personnel ont été touchés, mais que l'on ne sait pas s'ils ont été blessés ou tués, alors incluez les victimes dans le décompte comme blessures. En outre, si une école est utilisée comme centre pour les personnes déplacées au moment de l'attaque, les élèves ou le personnel de l'éducation blessés ou tués ne sont pas comptabilisés dans leurs totaux respectifs, car ils n'ont pas été blessés en leur qualité d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation.

Voir le Manuel de codage et l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports et pour obtenir des instructions afin d'éviter le double comptage.

Ventilation suggérée

Par : type de victime (blessée/touchée)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / fusillade / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour compter le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation blessés ou tués sont prudentes, utilisant le nombre minimum éventuellement basé sur un rapport libellé de manière vague. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation qui ont été blessés ou tués à cause de l'attaque, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes de données importantes.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement si les personnes tuées étaient associées ou non à l'éducation (par exemple, élèves, enseignants ou autres personnels de l'éducation). Étant donné que ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les victimes en excluant celles qui ne sont pas clairement liées à l'éducation, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et du personnel de l'éducation blessés ou tués, le rôle des personnes touchées (élèves vs personnel de l'éducation), le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le gestionnaire de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent de rapports d'incidents d'attaques contre des écoles, tels que ceux produits par le Cluster Éducation, le MRM, l'ONU et les ONGI, des organisations de la société civile ou des médias.

Les informations sur le nombre de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation à la suite d'attaques contre des écoles sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents d'attaques contre des écoles n'indiquent souvent pas le nombre de victimes de l'attaque et ne font pas toujours la distinction entre les élèves et les membres du personnel faisant partie des victimes, et d'autres victimes. Par conséquent, le plus réaliste est de signaler un nombre *minimum* de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

Sous-Domaine 1.4 : Impact sur l'éducation

Ce sous-domaine vise à mesurer les lacunes de l'offre éducative liées aux attaques contre les écoles, ainsi que le nombre d'élèves et d'enseignants touchés par ces attaques. En raison des limites importantes de la disponibilité des informations pertinentes, ces indicateurs peuvent être largement ambitieux.

Indicateur 1.4.1 : Nombre de jours d'école manqués en raison d'attaques contre des écoles

Objectif

Compter le nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles ont été fermées en raison d'attaques contre des écoles signalées chaque année.

Définition

Le nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles ont été signalées comme fermées en raison d'attaques contre des écoles. Cela comprend à la fois les impacts directs (par exemple, une école est attaquée puis fermée temporairement ou définitivement) et les impacts indirects (par exemple, une école est attaquée et les autres écoles des environs sont fermées en raison de cette attaque).

Calcul

Nombre cumulé de jours pendant lesquels des écoles ont été fermées en raison d'attaques contre des écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée. Si deux écoles ont été fermées chacune pendant dix jours, le nombre cumulé de jours fermés est de vingt. Si une école est définitivement fermée pendant une année civile donnée, tous les jours d'école pour le reste de l'année sont comptés. Si une école a été fermée au cours d'une année précédente en raison d'un attentat et est restée fermée pendant l'année considérée, seuls les jours de l'année considérée sont comptés.

À l'heure actuelle, ces informations sont parfois rapportées pour des incidents spécifiques (par exemple, en raison d'une attaque, une école a été fermée pendant XX jours) ou de manière cumulative pour un type particulier d'attaque dans une zone particulière (par exemple, des enfants ont manqué XX jours d'enseignement). En raison des lacunes importantes dans les rapports sur les impacts des attaques sur l'éducation, ces ensembles d'informations peuvent être compilés pour indiquer un nombre minimum de jours d'école manqués dans un pays donné au cours d'une année donnée. Une attention particulière doit être portée afin d'éviter les doublons.

Pour des raisons d'intelligibilité, il est préférable de présenter les résultats sous le format « X écoles ont été fermées pendant un total de Y jours d'apprentissage en ANNÉE ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / fusillade / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu)

Limitations

- Les rapports d'attaques contre les écoles contiennent rarement des informations sur le nombre de jours d'école perdus, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes importantes en matière d'informations.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données peuvent être rapportées dans des rapports d'incidents par les Clusters nationaux pour l'éducation, les partenaires de l'ONU et des ONGI, des organisations de la société civile ou dans les rapports des médias.

À l'heure actuelle, les Clusters Éducation et leurs partenaires peuvent être la meilleure source d'information pour ces données, mais, dans la plupart des contextes, le calcul de cet indicateur est probablement impossible à l'échelle nationale ou infranationale à l'heure actuelle. Il est probablement plus réaliste de déclarer un nombre minimum de jours d'école manqués, en fonction des données au niveau des incidents pour lesquels ces informations sont disponibles.

Indicateur 1.4.2 : Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation dont les études ou le travail ont été affectés par des attaques contre des écoles

Objectif

Compter le nombre d'élèves et d'enseignants dont l'éducation et le travail ont été affectés par des attaques contre des écoles signalées chaque année.

Définition

Nombre total d'élèves touchés par des attaques contre leurs écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée. Un élève est considéré comme affecté s'il est inscrit dans une école qui est attaquée une ou plusieurs fois au cours d'une année donnée.

Nombre total d'enseignants et de membres du personnel de l'éducation qui ont été touchés par des attaques contre leurs écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée. Un enseignant ou un membre du personnel de l'éducation est considéré comme affecté s'il est employé ou bénévole dans une école qui est attaquée une ou plusieurs fois au cours d'une année donnée.

Calcul

Elèves : Le nombre cumulé d'élèves inscrits dans toutes les écoles qui sont attaquées, du préprimaire au secondaire en passant par les écoles informelles.

Personnel de l'éducation : Le nombre cumulé d'enseignants et de membres du personnel de l'éducation travaillant dans toutes les écoles qui sont attaquées, du préprimaire au secondaire en passant par les écoles non formelles.

Étant donné que les données d'inscription ou d'emploi peuvent ne pas être disponibles pour toutes les écoles qui sont attaquées, les informations disponibles peuvent être ajoutées pour produire un nombre minimum d'élèves ou de personnel de l'éducation touchés par les attaques. Si une grande partie des rapports ne ventile pas les chiffres par élèves et par personnel (par exemple, « 100 membres de l'école ont été affectés »), combinez les groupes dans le calcul et indiquez le nombre d'élèves et de membres du personnel concernés en un seul chiffre.

Ventilation suggérée

Par : groupe impacté (élèves/personnel de l'éducation)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / fusillade / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Les données sur les inscriptions à l'école ou sur l'emploi peuvent être obsolètes, inexactes ou incomplètes.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, la répartition par genre du personnel de l'éducation, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou peut seulement être possible sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur peut être calculé en associant les données au niveau des incidents sur les attaques contre les écoles avec les données sur les inscriptions scolaires et le personnel (telles que le SIGE ou d'autres données du système de l'éducation national) pour ces établissements. Le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des écoles aux données identifiant ces écoles afin d'éviter le double comptage des élèves fréquentant des écoles qui subissent plus d'une attaque. Alternativement, il peut être plus réalisable de calculer un nombre minimum d'élèves et de personnel affectés en additionnant les rapports qui incluent les inscriptions scolaires et les effectifs du personnel de l'éducation pour les écoles qui sont attaquées lorsque les rapports d'incident incluent ces chiffres. Cela est possible tant qu'il est clair que les incidents ne font pas référence à la même école (ou que les doublons sont soustraits) afin d'éviter un double comptage.

DOMAINE 2 : ATTAQUES CONTRE DES ÉLÈVES, DES ENSEIGNANTS ET D'AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION

Définition :

Les attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel comprennent des meurtres, des blessures, des actes de torture, des enlèvements, des disparitions forcées ou des menaces de violence, notamment la coercition ou l'extorsion impliquant des menaces violentes. Ces attaques n'incluent pas la violence sexuelle, qui est couverte dans le Domaine 8.

Cette catégorie comprend les incidents au cours desquels des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation ont été blessés ou tués alors qu'ils se rendaient à l'école ou en revenaient, même si l'attaque ne les visait pas directement ; par exemple, si des tirs touchent un élève sur le chemin de la classe. Ces incidents sont inclus car ils représentent le danger d'aller à l'école dans les zones touchées par le conflit. Cette catégorie comprend également les attaques contre des autobus scolaires sur le trajet de l'école, et les attaques contre des véhicules transportant des représentants du ministère de l'Éducation sur le chemin du travail ou qui effectuaient des activités liées à leur travail. Sont également incluses les attaques au cours desquelles un membre d'une force ou d'un groupe armé entre dans une école et ouvre le feu sur des élèves et des enseignants. Cependant, les attaques plus complexes dans lesquelles plusieurs combattants entrent dans une école et utilisent des tirs et des explosifs ou commettent un incendie criminel, endommageant ainsi l'école en plus de tuer ou de blesser des élèves, des enseignants ou du personnel de l'éducation, sont incluses dans le Domaine des attaques contre les écoles (Domaine 1).

Les attaques contre les élèves, les enseignants et autres personnels de l'éducation comprennent également des actes délibérés de coercition, d'intimidation ou de menaces de force physique qui créent un climat de peur et de répression, portant atteinte aux fonctions éducatives et à la liberté éducative. Il s'agit notamment des cas dans lesquels la police ou d'autres forces de sécurité étatiques répriment violemment les manifestations d'élèves ou de personnel, tuant ou blessant des élèves ou le personnel scolaire, lorsque ces manifestations (a) se produisent sur le terrain de l'école, quel que soit leur objectif, ou (b) concernent l'éducation, même si elles se produisent hors de l'enceinte de l'école. Par conséquent, ce Domaine n'inclut pas les élèves ou les membres du personnel blessés lors de leur participation à des manifestations qui se sont déroulées hors du campus et qui n'étaient pas liées à l'éducation, même si les dirigeants de la manifestation sont des élèves. Sont également exclus de cette catégorie les élèves ou le personnel scolaire qui sont tués lorsqu'une frappe aérienne ou une bombe frappe une école, puisque ces attaques sont déjà incluses dans les attaques contre des écoles.

Ce Domaine est distinct du Domaine 1 (attaques contre les écoles) ; il couvre les attaques dirigées contre les élèves ou le personnel de l'éducation en raison de leur statut en tant que tel, ou les attaques qui se produisent sur le chemin de l'école. Le Domaine 1, quant à lui, concerne des attaques dans lesquelles l'infrastructure éducative (plutôt que les élèves ou les éducateurs) est la cible d'une attaque ou est endommagée lors de violences aveugles. Les élèves ou éducateurs blessés ou tués dans des attaques contre des écoles ne sont enregistrés que dans le Domaine 1 ; les élèves ou éducateurs blessés ou tués dans des attaques dirigées contre eux ne sont enregistrés que dans le Domaine 2. Les victimes relèvent d'un Domaine ou de l'autre, pas des deux.

Les indicateurs mesurant les attaques contre les élèves, les enseignants et les autres personnels de l'éducation sont classés en trois sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Élèves ou personnel de l'éducation affectés**
- **Arrestations ou détentions**

Sous-Domaine 2.1 : Incidents

Ces indicateurs mesurent le nombre total d'attaques tentées ou réelles contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation.

2.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des élèves, des enseignants, et d'autres membres du personnel de l'éducation

Objectif

Compter le nombre d'attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation signalées chaque année.

Définition

Nombre de fois où des acteurs affiliés à une force armée ou à un groupe armé attaquent physiquement ou tentent d'attaquer un élève ou un groupe d'élèves, un enseignant ou un autre membre du personnel de l'éducation. Ce nombre comprend toutes les tentatives d'attaques indépendamment du fait qu'un élève ou un membre du personnel de l'éducation ait été physiquement blessé. Par exemple, un incident au cours duquel une force ou un groupe armé a tenté d'enlever ou d'assassiner un enseignant mais n'a pas finalisé l'acte serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre des élèves, des enseignants ou d'autres personnels de l'éducation pour un pays donné qui sont signalées au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées contre des personnes peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir d'une gamme de sources telles que l'ONU, les ONG ou les médias, les chiffres rapportés par une agence individuelle, ou une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière aux dates et aux emplacements doit être portée pour éviter la duplication. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou d'incidents pour une période donnée sont fondées sur une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; rôle (élève/enseignant/personnel de l'éducation) ; genre des enfants ou du personnel (garçons/filles/femmes/hommes) ; niveau de l'école fréquentée ou qui les emploie (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire) ; l'exploitant de l'école fréquentée ou dont la personne est employée (gouvernement/privé /ONG/institution religieuse/non formel) ; sous-catégorie d'attaque (kidnapping/arrestation/condamnation/coup de feu/IED/UXO/menace/autre) ; intention (ciblée/aveugle/inconnue) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi ainsi que des capacités techniques.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si tous les événements étiquetés comme des « attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation » constituent réellement des attaques telles que définies par la GCPEA. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports d'attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Bien que des dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'attaques signalées contre des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel, des rapports d'incident sont nécessaires pour les ventilations suggérées.

Ces données sont moins facilement disponibles et accessibles dans certains contextes que dans d'autres ; en général, cependant, les attaques contre les élèves et le personnel de l'éducation sont l'une des formes d'attaques contre l'éducation les plus fréquemment signalées. Cela fait de l'indicateur 2.1.1 l'un des indicateurs les plus réalisables pour collecter des données dans de nombreux contextes.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays. Les Clusters Éducation peuvent publier des données sur les attaques contre les élèves et les enseignants. Dans certains cas, les données MRM, publiées dans le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, peuvent également être utiles pour calculer les attaques contre le personnel scolaire. Les données MRM comportent également trois limitations clés pour le calcul des attaques contre les élèves et le personnel de l'éducation : 1) le nombre d'enseignants est généralement indiqué, mais pas le nombre d'élèves ; 2) les données MRM ne sont généralement pas disponibles dans un format ventilé et des précautions doivent être prises pour éviter les doubles emplois, et 3) le nombre d'attaques contre les écoles est fréquemment rapporté dans un total combiné avec des attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation. Lorsque cela se produit, la GCPEA a généralement signalé le nombre d'attaques contre les écoles, car il s'agit souvent de la forme d'attaque la plus courante.

Les médias et les sources de la société civile sont souvent une source disponible de données sur les attaques contre les élèves, les enseignants et d'autres personnels de l'éducation. Les bases de données telles que ACLED et GTD comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des élèves et du personnel scolaire, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

2.1.2 Nombre d'incidents signalés de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation

Objectif

Compter le nombre d'incidents de recours excessif à la force contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation lors de manifestations liées à l'éducation, rapportés chaque année.

Définition

Nombre de fois où une force excessive a été utilisée sur des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation, pour disperser une manifestation liée à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. L'usage de la force est généralement le fait des forces de sécurité étatiques et des groupes paramilitaires ou parapoliciers, bien que des groupes armés non étatiques puissent également se livrer à cette pratique. Une force excessive peut inclure l'utilisation de canons à eau, de balles en caoutchouc, de gaz lacrymogènes, de matraques, de fusillades ou de toute autre force qui blesse gravement ou tue des élèves ou des membres du personnel de l'école, et qui va au-delà du minimum requis pour disperser une manifestation. Ce nombre comprend à la fois les manifestations pacifiques et violentes des élèves et du personnel.

Calcul

Le nombre total d'incidents de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation. Le nombre d'incidents peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou bien des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons/filles/mixtes) ; manifestant (élève du primaire/élève du secondaire/personnel du primaire/personnel du secondaire/autre) ; sous-catégorie d'attaque (canon à eau/gaz lacrymogène/charge de matraque/munitions réelles/balles en caoutchouc/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; catégorie de protestation (manifestation pacifique/manifestation violente)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi ainsi que des capacités techniques.
- Dans les comptes rendus et dénombrements d'incidents, il n'est pas toujours clair si tous les événements qualifiés d'« usage excessif de la force » ou de « force violente » constituent en fait un usage excessif de la force tel que défini par les normes internationales pertinentes (voir l'Annexe A). Certains rapports ne fournissent pas non plus de détails adéquats sur le lieu de la manifestation ou la raison de la manifestation. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports d'utilisation d'une force excessive sur les élèves, les enseignants et le personnel de l'école n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves ou du personnel participant à la manifestation, le niveau de l'école qu'ils fréquentent ou dans laquelle ils travaillent, ou l'exploitant de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incident d'utilisation excessive de la force lors de manifestations liées à l'éducation qui ont un impact sur les élèves, les enseignants et les autres personnels de l'éducation.

Les sources des médias, des ONG et de la société civile sont souvent la source la plus solide de données sur l'usage excessif de la force lors de manifestations liées à l'éducation, ainsi que certains documents de l'ONU et d'autres organes relatifs aux droits humains. Parce que les forces de sécurité étatiques sont souvent les auteurs de ce type de violation, toute forme de répression contre les médias dans le pays peut rendre l'accès à ce type de rapports plus complexe.

Sous-Domaine 2.2 : Élèves ou personnel de l'éducation affectés

Ces indicateurs concernent le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation signalés comme blessés, enlevés ou tués lors d'attaques dirigées contre eux.

2.2.1 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés, tués ou enlevés dans le cadre de violences ciblées

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation signalés chaque année comme blessés, tués ou enlevés, lors d'attaques ciblées contre eux du fait de leur profession, ou qui se produisent à l'école, ou sur le chemin de l'école.¹⁰

Définition

Nombre total d'élèves ou de membres du personnel enseignant blessés lors d'attaques ciblées ou de violences collatérales survenant à l'école ou sur le chemin de l'école. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation tués dans des attaques ciblées ou de violences collatérales survenant à l'école ou sur le chemin de l'école. La violence peut être perpétrée par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques.

Nombre total d'élèves ou de personnels de l'éducation enlevés par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques. Un élève, un enseignant ou un membre du personnel est considéré comme enlevé s'il est emmené de force pour une durée quelconque. Cependant, cela ne fait pas référence à l'arrestation ou à la détention, qui sont comptabilisées sous un indicateur distinct. Cette définition comprend les incidents dans lesquels une personne est enlevée par persuasion, fraude, force ou menace de force. Le recrutement d'enfants de moins de 18 ans qui sont utilisés à des fins militaires n'est pas inclus, il est compté dans le Domaine 5.

Cet indicateur comprend les élèves et les membres du personnel blessés, tués ou enlevés lors d'incidents de répression liés à l'éducation.

Calcul

Blessés : le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation blessés lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation tués lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Enlevés : le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation enlevés dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Si les rapports n'indiquent pas clairement si les personnes blessées, tuées ou enlevées étaient des élèves ou du personnel de l'éducation, par opposition à d'autres civils ou combattants, alors ces chiffres devraient être exclus du calcul. Reportez-vous au Manuel de codage et à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : type de préjudice (blessé/tué/enlevé)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des élèves et du personnel de l'éducation blessés, tués et enlevés (hommes/femmes) ; rôle (élève/enseignant/personnel de l'éducation) ; niveau de l'école fréquentée ou qui emploie (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (UXO/IED/incendie criminel/pillage/raid/enlèvement/tir/autre) ; intention (ciblée/aveugle/inconnue) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre/inconnu)

¹⁰ Cet indicateur est distinct de l'indicateur 1.3.1 (nombre d'élèves et de personnels de l'éducation signalés blessés ou tués dans des attaques contre des écoles) ; il couvre les attaques dirigées contre des élèves ou du personnel scolaire en raison de leur statut d'apprenants ou d'éducateurs, ou qui se sont produites sur le chemin de l'école, plutôt qu'une attaque contre une école (ciblée ou collatérale) dans laquelle des élèves ou des éducateurs ont été blessés ou tués.

Limitations

- Les informations faisant état d'attaques contre des élèves et des personnels de l'éducation n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou bien de membres du personnel qui ont été blessés, tués ou enlevés. Par conséquent, certains élèves et membres du personnel affectés peuvent ne pas être comptés.
- Les rapports d'attaques contre les élèves et le personnel de l'éducation peuvent ne pas toujours identifier si les personnes affectées étaient associées à l'éducation (par exemple, les élèves, les enseignants ou d'autres membres du personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessures, les meurtres et les enlèvements, en excluant tous les cas qui ne sont pas clairement des élèves ou du personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre les élèves et le personnel de l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et du personnel affectés, le rôle des personnes affectées (élèves ou personnel de l'éducation), le niveau de l'école qu'ils ont fréquentée ou par laquelle ils sont employés, ou l'opérateur scolaire, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.
- Les enlèvements peuvent se produire lors d'une attaque complexe, comme lors d'une attaque contre une école ou lors de l'utilisation militaire d'une école.

Faisabilité et sources de données

La disponibilité des données sur le nombre d'élèves, d'enseignants et de personnels de l'éducation blessés, tués ou enlevés à la suite de la violence des conflits armés liés à l'éducation varie d'un pays à l'autre, au sein même des pays et au fil du temps. Ces données proviennent principalement de rapports d'incidents d'attaques contre l'éducation, tels que ceux produits par le Cluster Éducation, le MRM, l'ONU, les ONGI, les groupes de la société civile ou les médias.

Les informations sur le nombre de blessures, de meurtres et d'enlèvements parmi les élèves et le personnel de l'éducation en raison de la violence liée aux conflits armés sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents d'attaques contre des élèves et du personnel n'indiquent souvent pas le nombre de victimes ou d'enlèvements résultant d'une attaque et ne font pas toujours la distinction entre les dommages causés aux élèves et au personnel de l'éducation et les dommages causés à d'autres civils ou combattants. Par conséquent, il est plus réalisable de signaler un nombre *minimum* de blessures parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

2.2.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés et tués dans les incidents de répression liés à l'éducation signalés chaque année.

Cet indicateur est utilisé pour déterminer le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation blessés et tués lors d'incidents de répression ; si ce nombre est ensuite soustrait du nombre total d'élèves et de membres du personnel blessés, tués et enlevés dans toutes les attaques (indicateur 2.2.1), le résultat est le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés et tués dans les attaques liées au conflit armé. Ce faisant, le nombre d'élèves et de membres du personnel affectés par la répression et le nombre affectés par la violence des conflits armés peuvent être calculés et comparés.

Définition

Le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation blessés lors d'incidents de répression. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation tués lors d'incidents de répression.

Les incidents de répression sont liés au recours excessif à la force par les forces armées, les forces de l'ordre ou d'autres forces de sécurité étatiques pour disperser et réprimer les manifestations liées à l'éducation, notamment par l'utilisation de matraques, de fusillade, de canons à eau, de balles en caoutchouc ou d'autres instruments de force. Cela comprend également des élèves qui ont été tués en détention à la suite d'une arrestation lors d'un incident de répression. Cela n'inclut pas les manifestations des élèves ou du personnel de l'éducation qui ont lieu hors du campus et qui ne concernent pas l'éducation. Les manifestations des élèves ou du personnel de l'éducation qui ont lieu hors du campus mais qui

concernent la politique éducative locale ou nationale ou les griefs liés au campus sont comptées. Voir l'Annexe A pour plus de détails sur le recours à la force et les manifestations liées à l'éducation.

Calcul

Blessés : le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés lors d'incidents de répression dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation tués lors d'incidents de répression dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Reportez-vous au Manuel de codage et à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : type de préjudice (blessé/tué)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des élèves et du personnel de l'éducation tués (hommes/femmes) ; rôle (élève/enseignant/personnel de l'éducation) ; niveau d'école (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre/inconnu)

Limitations

Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation blessés ou tués lors d'incidents de répression sont prudentes, en utilisant le nombre minimum et éventuellement basées sur des rapports formulés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de victimes causées par la répression parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

Les rapports d'incidents de répression n'indiquent pas toujours clairement si les personnes blessées ou tuées étaient associées à l'éducation (par exemple, élèves, enseignants ou autres personnels de l'éducation) ou non. Étant donné que ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les victimes en excluant les blessures ou les meurtres qui ne sont pas clairement liés à l'éducation, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.

Les rapports sur les incidents de répression n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et du personnel de l'éducation tués, le rôle des personnes tuées (élèves ou personnel de l'éducation), le niveau de l'école fréquentée ou qui les emploie, ou l'exploitant de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent souvent de rapports d'incidents, tels que ceux produits par l'ONU, des ONGI, des groupes de la société civile ou des médias.

Les informations sur les incidents de répression contre les élèves et le personnel de l'éducation sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents de répression n'indiquent souvent pas combien de personnes ont été blessées ou tuées à la suite d'un recours excessif à la force et ne font pas toujours la distinction entre les décès d'élèves et de personnels de l'éducation et les autres décès. Par conséquent, il est plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'élèves, d'enseignants ou de personnel blessés ou tués dans de tels incidents.

Sous-Domaine 2.3 : Arrestations et détentions

Ce sous-domaine concerne le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus.

2.3.1 Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus.

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation arrêtés ou détenus rapporté annuellement.

Définition

Le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus. L'arrestation ou la détention peut avoir lieu lors de manifestations liées à l'éducation ou dans le cadre de recherches universitaires.

Calcul

Nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation arrêtés ou détenus en relation avec des activités liées à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. Une condamnation à la suite d'une arrestation n'est pas comptée comme un incident distinct, mais plutôt comme faisant partie d'un incident en cours. Cet indicateur ne tient pas compte de la durée de détention d'une personne après son arrestation. Reportez-vous au Manuel de codage ainsi qu'à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la façon de compter les nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des élèves et du personnel de l'éducation blessés (hommes/femmes) ; rôle (élève/enseignant/personnel de l'éducation) ; niveau de l'école où l'élève détenu étudie ou le personnel travaille (préscolaire/jardin d'enfants/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre/inconnu) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation arrêtés lors d'incidents de répression sont prudentes, en utilisant le nombre minimum et éventuellement basées sur des rapports formulés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre d'arrestations ou de détentions liées à des activités relatives à l'éducation.
- Les rapports n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation qui ont été arrêtés, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'arrestation n'indiquent pas toujours clairement si les personnes arrêtées étaient associées à l'éducation (par exemple, élèves, enseignants ou autre personnel de l'éducation) ou si leur arrestation était liée à leur rôle d'éducateur, d'élève ou de membre du personnel. Étant donné que ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les victimes en excluant les arrestations qui ne sont pas clairement liées à l'éducation, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'arrestations d'élèves et de personnels de l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et du personnel de l'éducation arrêtés, le rôle des personnes arrêtées (élèves ou personnel de l'éducation), le niveau de l'école ou l'exploitant de l'école, ce qui signifie que les ventilations peuvent ne pas être possibles, ou peuvent ne l'être que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent souvent de rapports d'incidents, tels que ceux publiés par l'ONU, les ONGI, les groupes de la société civile ou les médias. Les bases de données telles que ACLED ou GTD comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des élèves et du personnel de l'éducation, qui peuvent inclure des arrestations et des détentions, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Les informations sur le nombre d'arrestations d'élèves et de membres du personnel de l'éducation sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incident d'arrestations n'indiquent souvent pas combien de personnes ont été arrêtées. Dans certains cas, les rapports d'incidents ne font pas non plus de distinction entre les arrestations d'élèves et de personnels de l'éducation et d'autres personnes arrêtées ou détenues. Par conséquent, il est plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'arrestations ou de détentions parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

DOMAINE 3 : UTILISATION MILITAIRE DES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS

Définition

L'utilisation militaire des écoles et des universités comprend les cas dans lesquels des forces armées ou des groupes armés non étatiques occupent des écoles et les utilisent à des fins qui soutiennent un effort militaire, comme des bases, des casernes et des abris temporaires pour les personnes associées aux forces combattantes ; pour des positions de combat, des installations de stockage d'armes ainsi que des centres de détention et d'interrogatoire ; et pour l'entraînement ou l'exercice militaire des soldats. Cela comprend également le cas où les forces armées, d'autres forces de sécurité ou des groupes armés non étatiques établissent un point de contrôle au sein ou à proximité d'une école. Le domaine d'utilisation militaire n'inclut pas le déploiement de forces armées ou d'autres forces de sécurité de l'État afin de protéger les enseignants ou les élèves, ou pour soutenir d'une autre manière la fourniture de l'éducation.

Le domaine d'utilisation militaire comprend les cas dans lesquels une force ou un groupe armé occupe l'ensemble d'un établissement d'enseignement et lorsqu'ils s'emparent d'une partie d'un établissement d'enseignement, par exemple en occupant les terrains de l'école ou en établissant un poste de tir sur le toit. Les forces ou groupes armés peuvent utiliser les écoles ou les universités pendant des durées variables, dans certains cas pour une seule nuit, dans d'autres cas pendant plusieurs années. Ce domaine prend en compte toutes les durées d'utilisation militaire.

Les indicateurs mesurant l'utilisation militaire sont classés en trois sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Impact sur l'éducation**
- **Intersections avec d'autres violations**

Sous-Domaine 3.1 : Incidents d'utilisation militaire

Ces indicateurs mesurent le nombre total d'incidents d'utilisation militaire des écoles et des universités, ainsi que le nombre d'écoles ou d'universités utilisées à des fins militaires et le nombre de jours où les établissements d'enseignement ont été utilisés à des fins militaires. L'utilisation militaire des écoles et des universités est l'une des formes d'attaques contre l'éducation les plus exhaustivement contrôlées, bien que le nombre total d'institutions utilisées par les forces armées ou les groupes armés non étatiques soit généralement signalé à un moment donné (par exemple, « 10 écoles ont été utilisées à des fins militaires en 2020 »).

Indicateur 3.1.1 Nombre d'incidents signalés d'utilisation militaire d'écoles et d'universités

Objectif

Compter le nombre d'incidents d'utilisation militaire des écoles et des universités signalés chaque année.

Définition

Nombre de fois où des écoles ou des universités ont été utilisées à des fins militaires par des forces armées ou des groupes armés. Ce nombre comprend tous les incidents d'utilisation militaire des écoles et des universités, quelle que soit la durée d'utilisation ou à quelles fins. La même école ou université peut avoir été occupée plus d'une fois ; chaque incident d'utilisation militaire est compté dans le total.

Calcul

Le nombre total d'incidents d'utilisation militaire d'écoles et d'universités dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'incidents d'utilisation militaire signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, ou bien de comptes agrégés. Si vous utilisez une combinaison de sources, il faut veiller à éviter la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations qui est (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / tertiaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- Les données sur l'utilisation militaire des écoles et des universités peuvent être incomplètes ou inexactes, ce qui rend difficile la quantification du nombre total d'incidents d'utilisation militaire.
- L'utilisation militaire est difficile à mesurer car sa durée peut varier et, contrairement à une seule attaque contre une école, il se produit dans le temps. Le nombre total d'établissements utilisés militairement est généralement signalé à un moment donné (par exemple, « 10 écoles ont été utilisées à des fins militaires en 2020 »), et même lorsqu'une seule source fournit des comptes répétés d'utilisation militaire, il est difficile de déterminer le degré de chevauchement entre les rapports. Par conséquent, il n'est pas possible d'ajouter simplement les décomptes des établissements utilisés à divers moments dans le temps afin de parvenir à un décompte total des incidents pour une période donnée.
- Les rapports d'utilisation militaire n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves servis par l'école ou l'université utilisée, ou son gestionnaire, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports sur le nombre d'incidents d'utilisation militaire des écoles et des universités.

L'utilisation militaire des *écoles* est relativement bien documentée, même si des difficultés existent pour la dénombrer. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Lorsqu'il est activé dans un pays donné, le MRM collecte et rend également compte de l'utilisation militaire des écoles, généralement sous la forme d'un décompte global. Lorsqu'elles sont activées, les données MRM sont souvent la source de données la plus complète sur l'utilisation militaire ; cependant, comme elles ne sont pas ventilées, il est difficile d'évaluer le chevauchement entre les dénombrements et les rapports d'incident. Un grand nombre de sources de données sont également vagues sur les dates de début et de fin de l'utilisation militaire des écoles, ce qui peut poser des problèmes pour garantir qu'il n'y ait pas de duplication entre les décomptes et les incidents.

Dans les décomptes agrégés de l'ONU ou des ONG, cet indicateur est souvent signalé comme « X incidents d'utilisation militaire des écoles », plutôt que « X écoles utilisées ».

L'utilisation militaire des *universités* est documentée à des degrés divers selon les pays. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Cependant, il faut veiller à ne pas dupliquer lors de l'ajout à partir de différentes sources. Néanmoins, étant donné que le nombre total d'universités dans un pays est généralement inférieur à celui des écoles, il est également plus facile de l'évaluer que pour l'utilisation militaire des écoles. Un grand nombre de sources de données sont vagues sur les dates de début et de fin de l'utilisation militaire des universités, ce qui peut poser des problèmes pour garantir qu'il n'y ait pas de duplication entre les décomptes et les incidents.

Indicateur 3.1.2 Nombre total de jours affectés par l'utilisation militaire

Objectif

Compter le nombre cumulé de jours pendant lesquels toutes les écoles et universités ont été utilisées à des fins militaires, rapporté annuellement. Cet indicateur ne calcule pas si une école a été fermée en raison d'une utilisation militaire ; voir l'indicateur 3.3.1 pour calculer le nombre de jours d'école perdus en raison de l'utilisation militaire.¹¹

Définition

Nombre de jours signalés pendant lesquels les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques ont utilisé une école, une infrastructure scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur à des fins militaires.

Calcul

Le nombre total de jours pendant lesquels toutes les écoles et universités ont été utilisées à des fins militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée. Ce calcul est fait en additionnant le nombre de jours où chaque école et université a été utilisée à des fins militaires. Par exemple, si deux écoles ont été utilisées chacune pendant trois jours, le nombre total de jours pendant lesquels les écoles ont été utilisées à des fins militaires est de six jours.

Par souci d'intelligibilité, les résultats peuvent être mieux présentés sous la forme « les forces / groupes armés ont utilisé X écoles et universités pendant un total de Y jours en ANNÉE ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / tertiaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'utilisation militaire (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / menace / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- L'utilisation militaire est généralement signalée comme un décompte ou un incident à un moment donné, par opposition à une durée. Les données sur le nombre de jours d'utilisation militaire des écoles peuvent être incomplètes, inexacts ou indisponibles, ce qui rend difficile l'identification du nombre de jours.
- Les rapports d'utilisation militaire des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves desservis par l'école ou l'université utilisée, ou son gestionnaire, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

¹¹ Ces indicateurs sont séparés puisque le nombre de jours pendant lesquels une école ou une université est utilisée est différent du nombre de jours où elle a été fermée en raison de son utilisation. Une école ou une université peut être utilisée à des fins militaires mais rester ouverte (par exemple, une force ou un groupe armé peut n'occuper qu'une partie de l'école) ou une école qui ne fonctionne pas peut être occupée par une force ou un groupe armé, ce qui signifie que l'école n'est pas fermée en raison de l'utilisation militaire et aucune journée d'école n'a été perdue.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incident ou de décompte de l'utilisation militaire des écoles et des universités qui incluent le nombre de jours d'utilisation.

L'utilisation militaire des écoles est documentée à un degré variable. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Le MRM rend également compte de l'utilisation militaire des écoles. Certaines de ces sources peuvent indiquer la durée pendant laquelle une institution a été utilisée, mais cela n'est pas indiqué de manière systématique.

Indicateur 3.1.3 Nombre d'écoles et d'universités qui auraient été utilisées à des fins militaires

Objectif

Compter le nombre d'écoles et d'universités qui ont connu une utilisation militaire signalée chaque année.

Définition

Nombre rapporté d'écoles et d'universités utilisées à des fins militaires par des forces armées ou des groupes armés non étatiques. Chaque école ou université utilisée à des fins militaires n'est comptée qu'une fois par an, même si elle est utilisée plus d'une fois ou par plus d'un acteur du conflit.

Calcul

Le nombre total d'écoles et d'universités utilisées à des fins militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'écoles et d'universités peut être calculé sur la base soit d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG, des médias, soit de comptes agrégés. Si vous utilisez une combinaison de sources, il faut veiller à éviter la duplication. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou bien d'incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / tertiaire / non formel) ; gestionnaire scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Informations complémentaires [3.1.3a et 3.1.3b]

La force armée ou le groupe armé non étatique a-t-il / elle détruit (o / n) ou endommagé (o / n) l'école ou l'université lors de son utilisation militaire ? Un établissement d'enseignement est considéré comme détruit [3.1.3a] si une source indique qu'il a été « entièrement détruit », « détruit » ou « rendu inutilisable ». Pendant ce temps, les dommages [3.1.3b] sont des dommages physiques à toute partie de l'installation, notamment les murs ou les portes d'enceinte, les bibliothèques, les installations de recherche, le mobilier ou le matériel d'enseignement et d'apprentissage. Une institution est soit endommagée soit détruite lors d'un incident d'utilisation militaire ; elle ne peut pas compter pour les deux.

Limitations

- Les données sur l'utilisation militaire des écoles et des universités peuvent être incomplètes ou inexactes, ce qui rend difficile la quantification du nombre total d'écoles et d'universités qui ont connu une utilisation militaire.
- L'usage militaire est difficile à mesurer car sa durée peut varier et se produit au fil du temps. Le nombre total d'établissements utilisés militairement est généralement signalé à un moment donné (par exemple, « 10 écoles ont été utilisées à des fins militaires en 2020 »), et même lorsqu'une seule source fournit des comptes répétés d'utilisation militaire, il est difficile de déterminer le degré de chevauchement entre les rapports. Par conséquent, il n'est pas possible d'ajouter simplement les décomptes des établissements utilisés à différents moments dans le temps afin d'obtenir un décompte total pour une période donnée.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite le nombre déclaré d'écoles ou d'universités utilisées à des fins militaires. Pour éviter le double comptage d'une école ou d'une université, des identifiants d'école et d'université sont nécessaires, ou les dénombrements globaux doivent être fiables et reconnus comme chevauchant les rapports d'incident (si les deux sont disponibles).

L'utilisation militaire des *écoles* est relativement bien documentée, même si des difficultés existent pour la dénombrier. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Lorsqu'il est activé dans un pays donné, le MRM collecte et rend également compte de l'utilisation militaire de l'école, généralement sous forme de décompte global. Lorsqu'elles sont activées, les données MRM sont souvent la source de données la plus complète sur l'utilisation militaire ; cependant, comme elles ne sont pas ventilées, il est difficile d'évaluer le chevauchement entre les dénombrements et les rapports d'incident.

Dans les décomptes agrégés de l'ONU ou des ONG, cet indicateur est souvent signalé comme « X écoles utilisées », plutôt que « X incidents d'utilisation militaire des écoles ».

L'utilisation militaire des *universités* est documentée à des degrés divers selon les pays. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Cependant, il faut veiller à ne pas dupliquer lors de l'ajout à partir de différentes sources. De nombreuses sources de données sont vagues sur les dates de début et de fin de l'utilisation militaire des universités, ce qui peut poser des problèmes pour garantir qu'il n'y ait pas de duplication entre les décomptes et les incidents. Cependant, comme le nombre total d'universités dans un pays est généralement inférieur à celui des écoles, il est également plus facile de l'évaluer que pour l'utilisation militaire des écoles.

Sous-Domaine 3.2 : Victimes

Ce sous-domaine transmet des informations sur le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation signalés comme ayant été affectés par l'utilisation militaire des écoles et des universités.

Indicateur 3.2.1 : Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation déclarés blessés ou tués lors d'une utilisation militaire

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation signalés chaque année comme blessés ou tués lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur.

Définition

Le nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur. Cela peut inclure les blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Le nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été tués lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur.

Calcul

Blessés : Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation tués lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Reportez-vous au Manuel de codage et à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports. Si une école est utilisée comme centre pour les personnes déplacées au moment de son utilisation militaire, les élèves ou le personnel de l'éducation blessés ou tués ne sont pas comptabilisés dans leurs totaux respectifs car ils n'ont pas été blessés en leur qualité d'élèves ou de personnel de l'éducation.

Ventilation suggérée

Par : type de dommage (blessé / tué)

Et par : emplacement détaillé (région, district et ville / village / zone infranationales) ; genre des élèves et du personnel de l'éducation blessés ou tués (homme / femme) ; rôle (élève / personnel de l'éducation) ; genre des enfants desservis par l'école ou l'université (garçons / filles / mixte) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; s'il s'agit d'un établissement d'enseignement supérieur, type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; gestionnaire de l'école (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés ou tués sont prudentes, en utilisant le nombre minimum, et éventuellement basées sur un langage formulé vaguement. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation lors de l'utilisation militaire.
- Les rapports d'utilisation militaire n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation blessés ou tués pendant que l'école ou l'université était occupée, ce qui signifie que des lacunes importantes peuvent figurer dans les données.
- Les rapports d'utilisation militaire n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et des membres du personnel de l'éducation blessés ou tués, le rôle des personnes tuées (élèves ou membres du personnel de l'éducation), le genre des élèves desservis par l'école ou l'université utilisée, ou son gestionnaire, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent de rapports d'incidents d'utilisation militaire, tels que ceux publiés par le Cluster Éducation, le MRM, l'ONU, les ONG, les groupes de la société civile ou les médias.

Les informations sur le nombre de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation lors de l'utilisation militaire sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents d'utilisation militaire n'indiquent souvent pas le nombre de victimes de l'occupation et ne font pas toujours la distinction entre les pertes parmi les élèves et celles parmi les membres du personnel de l'éducation, et les autres victimes. Par conséquent, il est davantage réaliste de signaler un nombre *minimum* de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation lors de l'utilisation militaire.

Sous-Domaine 3.3 : Impact sur l'éducation

Ce sous-domaine vise à mesurer les lacunes dans l'éducation liées à l'utilisation militaire des écoles et des universités, ainsi que le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation touchés par cette occupation. En raison de lacunes importantes dans la disponibilité d'informations pertinentes, ces indicateurs peuvent n'être qu'ambitieux.

3.3.1 Nombre total déclaré de jours pendant lesquels les écoles ou les universités ont été fermées en raison d'une utilisation militaire

Objectif

Mesurer le nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles ont été fermées en raison de l'utilisation militaire déclarée annuellement. Cela diffère de l'indicateur 3.1.1, qui mesure le nombre total de jours pendant lesquels une institution est affectée par l'utilisation militaire ; alors que certaines écoles peuvent rester partiellement ouvertes ou ne fonctionnaient déjà pas au moment de l'utilisation militaire, cet indicateur mesure le nombre de jours d'apprentissage perdus en raison de l'utilisation militaire.

Définition

Le nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles et les universités ont été fermées en raison de leur utilisation militaire. Cela peut inclure les jours où l'école est utilisée à des fins militaires ou après utilisation.

Calcul

Nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles et les universités ont été fermées en raison de l'utilisation militaire dans un pays donné au cours d'une année donnée. Si deux écoles ont été fermées chacune pendant dix jours, le nombre cumulé de jours fermés est de vingt. Si une école est définitivement fermée au cours d'une année civile donnée, tous les jours d'école pour le reste de l'année sont comptés. Le nombre de jours pendant lesquels les écoles ont été fermées au cours d'une année précédente et restent fermées au cours de l'année considérée sont exclus de ce calcul.

À l'heure actuelle, cette information est parfois rapportée pour des incidents spécifiques (par exemple, en raison de l'utilisation militaire, une école a été fermée pendant XX jours) ou de manière cumulative pour une utilisation militaire dans une zone particulière (par exemple les enfants ont manqué XX jours d'éducation pour raison d'occupation militaire). En raison de lacunes importantes dans les rapports sur les impacts de l'utilisation militaire sur l'éducation, ces ensembles d'informations peuvent être compilés pour indiquer un *nombre minimum* de jours d'école manqués dans un pays donné au cours d'une année donnée. Une attention particulière doit être portée pour éviter les doubles emplois.

Pour des raisons d'intelligibilité, les résultats peuvent être rapportés au mieux dans le format « X écoles et universités ont manqué un total de Y jours d'apprentissage en ANNÉE ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / tertiaire non formel) ; gestionnaire scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'utilisation militaire (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- Les données au niveau de l'école peuvent être obsolètes, inexactes ou incomplètes.
- Le nombre de jours d'école d'une année scolaire peut varier ou ne pas être largement publié. Les écoles peuvent également être fermées pour d'autres raisons non liées à l'utilisation militaire.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur peut être calculé en associant les données au niveau des incidents sur l'utilisation militaire avec les données sur l'éducation (telles que le SIGE ou d'autres données du système de l'éducation national). Le calcul de cet indicateur exige d'être en mesure de relier les incidents d'utilisation militaire signalés aux données identifiant ces établissements d'enseignement, afin d'éviter le double comptage des écoles et universités qui subissent plus d'un incident d'utilisation militaire. Alternativement, il peut être plus faisable de calculer un nombre minimum d'écoles et d'universités touchées en additionnant les rapports sur les établissements d'enseignement qui sont utilisés à des fins militaires lorsque les rapports d'incident comprennent ces chiffres.

3.3.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel enseignant dont l'éducation ou le travail aurait été affecté par l'utilisation militaire

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation dont l'éducation ou le travail a été affecté par l'utilisation militaire des écoles et des universités rapportés annuellement.

Définition

Nombre total d'élèves affectés par l'utilisation militaire de leur école ou université. Un élève est considéré comme affecté s'il est inscrit dans une école ou une université utilisée à des fins militaires.

Le nombre total indiqué d'enseignants, de professeurs et autres personnels de l'éducation qui ont été touchés par l'utilisation militaire de leurs écoles ou universités. Un enseignant ou un membre du personnel de l'éducation est considéré comme affecté s'il travaille dans une école ou une université utilisée à des fins militaires.

Calcul

Élèves : Le nombre cumulé d'élèves inscrits dans toutes les écoles ou universités qui sont utilisées à des fins militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Personnel : Le nombre cumulé d'enseignants, de professeurs et autres membres du personnel de l'éducation travaillant ou faisant du bénévolat dans toutes les écoles ou universités qui sont utilisées à des fins militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Du fait que les données sur les inscriptions et le personnel peuvent ne pas être disponibles pour toutes les écoles ou universités utilisées à des fins militaires, les informations disponibles peuvent être ajoutées pour établir un *nombre minimum* d'élèves et de personnel de l'éducation affectés par l'utilisation militaire. Si une grande partie des rapports ne ventile pas les chiffres par élèves et par membres du personnel (par exemple, « 100 écoles affiliées ont été touchées »), combinez les groupes dans le calcul et indiquez le nombre d'élèves *et* de membres du personnel concernés en un seul chiffre.

Ventilation suggérée

Par : rôle (élève / personnel de l'éducation)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école ou l'université (garçons / filles / mixtes) ; niveau scolaire (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; gestionnaire scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; si tertiaire, type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; sous-catégorie d'utilisation militaire (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- Les données d'inscription ou de personnel peuvent être obsolètes, inexactes ou incomplètes.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, la répartition par genre du personnel de l'éducation, le niveau de l'école ou le gestionnaire de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur peut être calculé en associant les données au niveau des incidents sur l'utilisation militaire des écoles et des universités avec les données sur les inscriptions dans les écoles et les universités (telles que le SIGE, le SIGES ou d'autres données du système éducatif national) indiquant le nombre d'élèves inscrits dans les écoles et les universités qui sont utilisées à des fins militaires. Le calcul de cet indicateur exige de pouvoir relier les incidents d'utilisation militaire signalés aux données identifiant ces écoles, afin d'éviter le double comptage des élèves fréquentant des écoles qui subissent plus d'un incident d'utilisation militaire au cours de la même année. Alternativement, il peut être plus faisable de calculer un nombre minimum d'élèves touchés en additionnant les rapports sur le nombre d'élèves inscrits dans des écoles qui sont utilisées à des fins militaires, lorsque les rapports d'incident incluent ces chiffres. Cela est possible tant qu'il est clair que les incidents ne font pas référence à la même école (ou que les doublons sont soustraits) pour éviter un double comptage.

DOMAINE 4: RECRUTEMENT D'ENFANTS À L'ÉCOLE OU SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Définition

Le recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école se produit lorsque les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques recrutent des enfants de moins de 18 ans dans leurs écoles ou le long des itinéraires scolaires. Pour ce domaine, tout recrutement d'enfants de moins de 18 ans est considéré comme un recrutement d'enfants, conformément aux normes internationales, quels que soient les instruments juridiques ou autres engagements signés par le gouvernement ou des groupes armés non étatiques. Le recrutement à quelque fin que ce soit est inclus, par exemple pour servir de combattants, d'espions ou de sources de renseignements ; pour le travail domestique ; ou pour transporter des armes ou d'autres matériaux. Cependant, ce domaine n'inclut pas les cas de recrutement pour violence sexuelle, comme le viol ou le mariage forcé, qui sont inclus dans la violence sexuelle (Domaine 5).

Le recrutement d'enfants est parfois lié à d'autres attaques contre l'éducation. Par exemple, lors de l'utilisation d'une école à des fins militaires, une force armée ou un groupe armé non étatique peut recruter des enfants sur place. De même, après avoir mené une attaque contre une école, une force armée ou un groupe armé non étatique peut recruter des élèves.

Les indicateurs mesurant le recrutement des enfants sont classés en deux sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Élèves recrutés**

Sous-Domaine 4.1 : Incidents de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école

Ces indicateurs mesurent le nombre total de tentatives et d'incidents réels de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école et, lorsque cela n'est pas possible, ils fournissent une évaluation binaire pour savoir si un recrutement lié à l'école a eu lieu. Le recrutement d'enfants est l'une des attaques contre l'éducation les moins surveillées et les moins signalées. En conséquence, les informations limitées disponibles signifient un sous-dénombrement quasi certain pour ce sous-domaine.

Indicateur 4.1.1 : Évaluation binaire de l'existence de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école

Objectif

Fournir une évaluation, basée sur des preuves qualitatives, pour savoir si le recrutement d'enfants dans le cadre de l'école a eu lieu ou non au cours de la dernière année. Cet indicateur est binaire (o/n) ; étant donné que le comptage du nombre d'incidents de recrutement d'enfants liés à l'école (4.1.2) n'est souvent pas possible, une évaluation binaire est utile car elle transmet des informations limitées et peut être comparée aux évaluations binaires d'autres contextes.

Le recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école est insuffisamment signalé. Lorsque des informations sont disponibles, elles se présentent souvent sous la forme d'une description générale, plutôt que d'un décompte ou d'un rapport d'incident.¹² La description peut être la seule information disponible, ou l'une des très rares. Dans les cas où seules des descriptions qualitatives sont disponibles, une évaluation binaire de l'existence d'un recrutement d'enfants lié à l'éducation est nécessaire.

Si des informations suffisantes sont disponibles pour compter le nombre d'incidents de recrutement d'enfants signalés à l'école, ou sur le chemin de l'école, et que ce nombre est supérieur à zéro, l'indicateur 4.1.1 peut alors être automatiquement marqué « oui ». Cependant, les étapes générales de l'indicateur 4.1.1 doivent toujours être suivies dans la mesure du possible, notamment la ventilation suggérée, car les rapports qualitatifs contiennent souvent des informations non disponibles dans les dénombrements ou les rapports d'incident.

Définition

Évaluation binaire de l'existence signalée de recrutement d'enfants dans les écoles ou sur le chemin des écoles par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés. Les incidents incluent les tentatives de recrutement.

Calcul

Cochez l'indicateur « oui » si un ou plusieurs rapports qualitatifs apportent la preuve que le recrutement des enfants à l'école a eu lieu pendant une année donnée. Si l'indicateur 4.1.2 est supérieur à zéro, cet indicateur peut également être marqué « oui ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des enfants (garçons/filles) ; âge des enfants ou niveau de l'école (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (combattant/espion /sources de renseignement/travail domestique/transport/menace/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; lieu de l'attaque (à l'école/sur le chemin de l'école) ; emplacement de l'école (ville/village/campagne)

Limitations

- Le recrutement des enfants étant difficile à suivre et souvent sous-déclaré, cet indicateur peut être basé sur un seul ou quelques rapports qualitatifs, ce qui signifie que la fiabilité de la source est particulièrement importante. Si la source n'est pas fiable, il vaut peut-être mieux ne pas compléter l'indicateur.
- En raison de la sous-déclaration, les tendances observées dans les descriptions de recrutement d'enfants peuvent ne pas être représentatives de tendances plus larges, car les cas signalés et ainsi décrits peuvent être des cas particuliers.

¹² Voici un exemple représentatif : un hebdomadaire colombien a rapporté : « *Le maire de San Vicente del Caguán, Humberto Sánchez, avait également averti que les dissidents [des FARC] du 62e front, sous le commandement de Cucho, allaient dans les écoles et districts ruraux pour recruter [des enfants]...* » Ce rapport est la preuve que le recrutement d'enfants dans le cadre de l'école a eu lieu dans le pays en 2019, ainsi qu'un lieu et un auteur signalés, mais il ne donne surtout aucune idée du nombre d'incidents estimés, et même si les chiffres avaient été estimés, il risque de les sous-compter ou de les surestimer considérablement. En tant que tel, ce rapport ne peut pas être utilisé pour mesurer le nombre d'incidents de recrutement d'enfants liés à l'école (indicateur 4.1.1). Traduction de la GCPEA. Citation : « Ce que l'on sait des bombardements de l'armée au cours desquels au moins huit enfants sont morts (Lo que se sabe del bombardeo del Ejército en el que murieron al menos ocho niños) », *Semana*, 12 novembre 2019, <https://www.semana.com/nacion/articulo/lo-que-se-sabe-del-bombardeo-del-ejercito-en-el-que-murieron-al-menos-ocho-ninos/639890/>

- En raison des protocoles de protection, les organisations peuvent ne pas être en mesure de publier des informations sensibles et spécifiques à un événement pour protéger l'anonymat des survivants ou des victimes, ce qui rend plus difficile de collecter des données et d'éviter le double comptage des signalements.
- Les rapports de recrutement d'enfants liés à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants recrutés, ou le niveau ou l'exploitant de l'école qu'ils fréquentent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Note sur la confidentialité

Les informations fournies par les sources doivent être soigneusement examinées et modifiées de sorte qu'aucun détail spécifique ne soit rendu public qui pourrait porter atteinte à la dignité, à la confidentialité, à la sûreté et à la sécurité du survivant, de l'établissement d'enseignement, et de la communauté. Si une nouvelle ou un autre rapport mentionne le nom d'un survivant du recrutement d'enfants, le nom de l'école où le recrutement a eu lieu ou d'autres informations d'identification, ces détails ne doivent pas être inclus dans les fiches techniques liées à ce cadre.

Faisabilité et sources de données

Des rapports, des enquêtes ou des études qualitatives peuvent révéler des indications de recrutement d'enfants à l'école, des menaces ou des craintes de son incidence, mais ne fournissent aucun détail au niveau de l'incident ou des informations quantitatives qui permettraient d'inclure les informations dans un dénombrement. Cette information est la plus appropriée à utiliser dans cet indicateur.

Les sources de données peuvent être des médias, des ONG, un observatoire de la violence ou des rapports de l'ONU, ainsi que des résumés des résultats d'enquêtes ou des notes d'entretiens. Les descriptions du recrutement des enfants à l'école peuvent être trouvées dans des rapports spécifiques au recrutement ou dans des rapports généraux sur les conflits, l'éducation ou des sujets adjacents. Par exemple, des rapports peuvent indiquer que les parents ont peur d'envoyer leurs enfants à l'école dans une zone particulière en raison du recrutement dans les lieux d'apprentissage, ou discuter de la libération d'enfants des rangs des forces armées ou des groupes armés et inclure des détails sur leur recrutement dans les écoles.

Les bases de données telles que l'ACLED et la GTD peuvent également inclure des rapports d'incidents de recrutement d'enfants dans des écoles, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Indicateur 4.1.2 : Nombre d'incidents signalés de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école

Objectif

Compter le nombre d'incidents de recrutement d'enfants à l'école, ou sur le chemin de l'école, signalés annuellement.

Définition

Nombre de fois où les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés ont recruté, ou tenté de recruter, des enfants à l'école, ou sur le chemin de l'école. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'attaque contre l'éducation ait été ou non déclenchée. Par exemple, si un membre d'une force armée ou d'un groupe armé non étatique offrait de l'argent à un enfant ou envoyait l'enfant faire des courses dans une tentative de recrutement, mais que l'enfant ne rejoignait pas les rangs de l'acteur armé, l'incident serait toujours inclus dans le nombre. Un incident de recrutement d'enfants peut impliquer plus d'un enfant, ce qui signifie qu'un incident signalé (incident 4.1.2) peut être lié au recrutement signalé de plus d'un élève (incident 4.2.1).

Calcul

Le nombre total d'incidents de recrutement d'enfants dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'incidents signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, ou bien des décomptes rapportés par une agence individuelle, ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Dans de nombreux contextes, ce calcul ne peut pas être effectué. Même lorsque le recrutement des enfants lié à l'école est mentionné, les rapports ne fournissent souvent pas les détails au niveau de l'incident ou les informations quantitatives

nécessaires pour que tout recrutement signalé soit comptabilisé dans un décompte. Dans de tels cas, utilisez l'indicateur 4.1.1.

Ventilation suggérée

Par : Lieu d'attaque (à l'école/sur le chemin de l'école) ; emplacement de l'école (ville/village/zone rurale) région infranationale, district et ville/village/région ; genre des enfants (garçons/filles) ; âge des enfants ou niveau de l'école (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (combattant/espion/sources de renseignement/travail domestique/transport/menace/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi ainsi que des capacités techniques. Étant donné que le recrutement des enfants est difficile à suivre et souvent sous-estimé, le calcul du recrutement des enfants à l'école ou sur le chemin de l'école est probablement sous-estimé.
- Lorsqu'on utilise les décomptes trouvés dans les rapports de diverses agences, il n'est pas toujours clair si tous les événements étiquetés comme « recrutement à l'école » constituent un recrutement d'enfants lié à l'éducation tel que défini par la GCPEA. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports de recrutement d'enfants liés à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants recrutés, ou le niveau ou l'exploitant de l'école qu'ils fréquentent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Information complémentaire

Une force armée ou un groupe armé non étatique utilisait-il l'école à des fins militaires au moment du recrutement ? (o/n)

Faisabilité et sources de données

Bien que des dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'incidents de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école, des rapports d'incident sont nécessaires pour la ventilation.

Dans la plupart des contextes, les données au niveau des incidents sur le recrutement des enfants à l'école ou sur le chemin de l'école sont très peu disponibles, ce qui fait de l'Indicateur 4.1.2 un indicateur relativement difficile à recueillir. Bien que « le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées ou les groupes armés » soit l'une des six violations graves recensées par le MRM sur les enfants et les conflits armés, les données actuellement rapportées ne sont souvent pas suffisamment ventilées pour déterminer si le recrutement a eu lieu à l'école même, ou sur le trajet de l'école.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre. Dans les pays dotés de Clusters de protection opérationnels et de personnel dédié à la gestion des données, le Cluster national de protection peut être une bonne source de données. Les données MRM peuvent être utiles pour calculer le recrutement des enfants lié à l'éducation dans certains contextes ; cependant, ces informations ne sont généralement disponibles qu'après avoir été publiées dans le Rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés. Les limites de cette source de données incluent qu'elle n'est généralement pas ventilée et, par conséquent, il faut prendre des précautions pour éviter la duplication avec d'autres sources de données.

Les médias et les sources de la société civile sont souvent une autre source importante de données sur le recrutement des enfants à l'école ou sur le chemin de l'école. Les bases de données comme ACLED et GTD peuvent inclure des rapports d'incidents de recrutement d'enfants, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU. De même, les ONG internationales ou locales, ou les observatoires de la sécurité et de la violence peuvent recueillir des rapports sur le recrutement d'enfants.

Sous-Domaine 4.2 : Enfants recrutés

Cet indicateur mesure le nombre total d'enfants qui auraient été recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école. Le recrutement d'enfants est l'une des attaques contre l'éducation les moins surveillées et les moins signalées. En conséquence, les informations limitées disponibles signifient un sous-dénombrement quasi certain pour ce sous-domaine.

Indicateur 4.2.1 : Nombre d'enfants qui auraient été recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école

Objectif

Compter le nombre d'enfants recrutés à l'école, ou sur le chemin de l'école, signalés annuellement.

Définition

Nombre d'enfants recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques. Ce nombre ne comprend que les événements de recrutement qui ont été réalisés, et non les tentatives ou menaces de recrutement.

Calcul

Le nombre total d'élèves recrutés dans, ou sur le chemin de l'école, d'un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'élèves signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, ou bien des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Bien que rare, l'indicateur 4.2.1 peut produire un nombre plus petit que l'indicateur 4.1.2. Contrairement à ce dernier, l'indicateur 4.2.1 n'inclut pas les tentatives et les menaces de recrutement et comptabilise les incidents de recrutement d'enfants en milieu scolaire qui ne révèlent pas le nombre précis d'élèves recrutés.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des enfants (garçons/filles) ; âge des enfants ou niveau de l'école (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (combattant/espion/sources de renseignement/travail domestique/transport/menace/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; lieu de l'attaque (à l'école/sur le chemin de l'école) ; emplacement de l'école (ville/village/campagne)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. Étant donné que le recrutement des enfants est difficile à suivre et est souvent sous-estimé, le calcul des élèves recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école est un sous-dénombrement quasi certain.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si toutes les mentions de « recrutement d'élèves » satisfont aux critères de la GCPEA pour le recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports portant sur le recrutement des enfants à l'école n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants recrutés ou le niveau ou l'exploitant de l'école qu'ils fréquentent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour l'indicateur 4.1.2.

DOMAINE 5 : VIOLENCE SEXUELLE À L'ÉCOLE OU À L'UNIVERSITÉ, OU SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE OU DE L'UNIVERSITÉ

Définition

La violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de celles-ci se produit lorsque les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques menacent, harcèlent ou agressent sexuellement des élèves ou des membres du personnel de l'éducation de tous genres. La violence sexuelle comprend le viol, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, l'avortement forcé, la circoncision forcée, la castration, les lésions génitales et tout autre acte sexuel non consensuel, ainsi que les actes qui peuvent ne pas nécessiter de violence physique ou de contact mais comprennent l'humiliation ou la honte de nature sexuelle, comme la nudité forcée. Ce domaine comprend également les enlèvements à ces fins, qui sont considérés comme des violences sexuelles et non comme des recrutements d'enfants ou des attaques contre des élèves ou du personnel de l'éducation.

Ce domaine comprend les incidents de violence sexuelle s'ils se produisent pendant que des élèves ou des éducateurs se déplacent vers et depuis des lieux d'apprentissage, ou bien s'y trouvent, ou autrement si des individus sont explicitement ciblés pour la violence sexuelle en raison de leur statut d'élèves ou d'éducateurs. Les incidents de violence sexuelle qui ont lieu dans un établissement d'enseignement par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés sont inclus, même si les victimes de violence ne sont pas des élèves ou des membres du personnel de l'éducation. Les incidents qui ne se produisent pas à l'école ou sur le trajet de l'école sont également inclus s'il existe un lien clair avec l'éducation. La violence sexuelle perpétrée par d'autres éducateurs et élèves n'est pas incluse dans ce domaine, à moins que les auteurs n'appartiennent à une force armée, à une autre force de sécurité étatique ou à un groupe armé non étatique.

La violence sexuelle est parfois liée à d'autres attaques contre l'éducation. Par exemple, lors de l'utilisation d'une école à des fins militaires, une force armée ou un groupe armé non étatique peut abuser sexuellement des élèves qui fréquentent l'école. De même, à la suite d'une attaque contre une école, une force armée ou un groupe armé non étatique peut commettre des violences sexuelles contre des élèves ou des membres du personnel de l'éducation.

Les indicateurs mesurant la violence sexuelle sont classés en deux sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Élèves ou membres du personnel de l'éducation affectés**

Sous-Domaine 5.1 : Incidents de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le trajet de l'école ou de l'université

Ces indicateurs mesurent le nombre total de tentatives et d'incidents réels de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université et, lorsque cela n'est pas possible, fournissent une évaluation binaire de la survenue de violences sexuelles liées à l'éducation. La violence sexuelle est l'une des attaques contre l'éducation les moins surveillées et les moins signalées. En conséquence, les informations limitées disponibles signifient un sous-dénombrément quasi certain pour ce sous-domaine.

Indicateur 5.1.1 : Évaluation binaire de l'existence de violences sexuelles à l'école ou à l'université ou sur le chemin de celles-ci

Objectif

Fournir une évaluation, basée sur des preuves qualitatives, pour savoir si des violences sexuelles liées à l'éducation se seraient produites ou non au cours d'une année donnée. Cet indicateur est binaire (o / n) ; étant donné que le comptage du nombre d'incidents de violence sexuelle liés à l'éducation (5.1.2) n'est souvent pas possible, une évaluation binaire est utile car elle transmet des informations limitées et peut être comparée aux évaluations binaires d'autres contextes.

La violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, est sous-déclarée. Lorsque des informations sont disponibles, elles se présentent souvent sous la forme d'une description générale, plutôt que d'un décompte ou d'un rapport d'incident.¹³ La description peut être la seule ou l'une des rares informations disponibles. Dans

les cas où seules des descriptions qualitatives sont disponibles, une évaluation binaire de l'existence de violences sexuelles liées à l'éducation est nécessaire.

Si des informations suffisantes sont disponibles pour compter le nombre d'incidents de violence sexuelle signalés à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci, et que ce nombre est supérieur à zéro, l'indicateur 5.1.1 peut automatiquement être marqué « oui ». Cependant, les étapes générales de l'indicateur 5.1.1 doivent toujours être suivies dans la mesure du possible, notamment la ventilation suggérée, car les rapports qualitatifs contiennent souvent des informations non disponibles dans les dénombrements ou les rapports d'incidents.

Définition

Évaluation binaire de l'existence signalée de violences sexuelles dans les écoles ou les universités, ou en provenance ou à destination de celles-ci, par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés. Les incidents comprennent les tentatives et les menaces de violence sexuelle.

Calcul

Cochez l'indicateur « oui » si un ou plusieurs rapports qualitatifs fournissent des preuves que des violences sexuelles liées à l'éducation ont eu lieu au cours d'une année donnée. Si l'indicateur 5.1.2 est supérieur à zéro, cet indicateur peut également être marqué « oui ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des éducateurs (garçons / filles / hommes / femmes) ; l'âge des élèves et / ou le niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel / supérieur) et / ou le poste occupé par le personnel de l'éducation (enseignant / directeur / administrateur / concierge / professeur / doyen) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (viol / esclavage sexuel / mariage forcé / prostitution forcée / grossesse forcée / stérilisation forcée / avortement forcé / circoncision forcée / castration / lésion génitale / nudité forcée / menace / autre) ; l'auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; lieu de l'attaque (à l'école / sur le chemin de l'école ou en provenance de celle-ci) ; emplacement de l'école (ville / village / rural)

Limitations

- Étant donné que la violence sexuelle est difficile à surveiller et souvent sous-déclarée, cet indicateur peut être basé sur un seul ou quelques rapports qualitatifs, ce qui signifie que la fiabilité de la source est particulièrement importante. Si la ou les sources ne sont pas fiables, il vaut peut-être mieux ne pas compléter cet indicateur.
- En raison de la sous-déclaration, les tendances observées dans les descriptions de violence sexuelle peuvent ne pas être représentatives de tendances plus larges, car les cas signalés et ainsi décrits peuvent être des cas particuliers.
- En raison des protocoles de protection, les organisations peuvent ne pas être en mesure de publier des informations sensibles et spécifiques à un événement afin de protéger l'anonymat des survivants ou des victimes, ce qui rend plus difficile de collecter les données et d'éviter le double comptage des rapports.
- Les signalements de violences sexuelles liées à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des personnes survivantes, ou le niveau ou l'exploitant de l'école ou de l'université qu'elles fréquentent ou dans laquelle elles travaillent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Note sur la confidentialité

Les directives relatives au Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre concernant la manière dont les informations sur les incidents de violence sexuelle sont signalées doivent être suivies. Les informations fournies par les sources

¹³ Voici un exemple représentatif : un journal soudanais a rapporté : « Une coalition de 25 entités de la société civile soudanaise et africaine... a déclaré... 'À ce jour, les étudiantes et les travailleuses... continuent de signaler des incidents de harcèlement sexuel agressif... par les soldats de RSF / Janjaweed, ' ont subi un harcèlement sexuel et une intimidation de femmes... sur le chemin du travail, à l'école ou au marché... » Ce rapport est la preuve que des violences sexuelles liées à l'éducation ont eu lieu dans le pays en 2019, avec un auteur signalé, mais essentiellement ne donne aucune idée du nombre d'incidents et, si ce nombre est estimé, le risque est de les sous-estimer ou de les surestimer de manière significative. En tant que tel, ce rapport ne peut pas être utilisé pour mesurer le nombre d'incidents de violence sexuelle liés à l'éducation (indicateur 5.1.1). Citation : « 25 civil society organisations petition AU over militarization of public spaces in Khartoum », *Sudan Tribune*, 9 juillet 2019, http://www.sudantribune.com/spip.php?article67749&utm_source=Media+Review+for+July+9%2C+2019&utm_campaign=Media+Review+for+July+9%2C+2019&utm_medium=email

doivent être soigneusement examinées et modifiées afin qu'aucun détail spécifique qui pourrait porter atteinte à la dignité, à la confidentialité, à la sûreté et à la sécurité de la personne survivante, de l'établissement d'enseignement et de la communauté, ne soit rendu public. En d'autres termes, si une actualité ou un autre rapport mentionne le nom d'une personne survivante de violences sexuelles, le nom de l'école où l'abus a eu lieu, ou bien d'autres informations permettant de l'identifier, ces détails ne doivent pas être inclus dans les fiches techniques liées à ce cadre.

Faisabilité et sources de données

Les rapports, enquêtes ou études qualitatives peuvent révéler des indices de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou des menaces ou des craintes de sa survenue, mais ne fournissent aucun détail au niveau de l'incident ou des informations quantitatives qui permettraient d'inclure les informations dans un décompte. Ces informations sont les plus appropriées pour être utilisées dans cet indicateur.

Les sources de données peuvent être des médias, des ONG, un observatoire de la violence ou des rapports de l'ONU, ainsi que des résumés de résultats d'enquête ou des notes d'entretien. Des descriptions de la violence sexuelle liée à l'éducation peuvent être trouvées dans des rapports spécifiques à la violence sexiste, ou dans des rapports généraux sur les conflits, l'éducation ou des sujets voisins. Par exemple, des rapports peuvent indiquer que des parents ont peur d'envoyer leurs enfants à l'école dans une zone particulière en raison de la violence sexuelle dans les centres d'apprentissage, ou discuter d'élèves ou d'éducateurs victimes d'abus lorsqu'ils se rendent à l'école en passant par des points de contrôle établis par des forces ou groupes armés.

Les bases de données comme ACLED et GTD peuvent également inclure des rapports d'incidents de violence sexuelle liée à l'éducation, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Indicateur 5.1.2 : Nombre d'incidents de violence sexuelle signalés à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université

Objectif

Compter le nombre d'incidents de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques, ou des groupes armés non étatiques signalés chaque année.

Définition

Nombre de fois signalées où des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques ont abusé sexuellement, ou tenté d'abuser sexuellement, des élèves ou des éducateurs à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'attaque contre l'éducation ait été ou non déclenchée. Un incident de violence sexuelle peut impliquer plus d'un élève ou éducateur, ce qui signifie qu'un incident signalé (5.1.2) peut être lié à plus d'un élève ou éducateur qui aurait été victime d'abus sexuel (5.2.1).

Calcul

Le nombre total d'incidents de violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de celles-ci pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'incidents signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'une ONG ou des médias, de décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou d'incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des éducateurs (garçons / filles / hommes / femmes) ; l'âge des enfants et / ou le niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel / supérieur) et / ou le poste occupé par le personnel de l'éducation (enseignant / directeur / administrateur / concierge / professeur / doyen) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (viol / esclavage sexuel / mariage forcé / prostitution forcée / grossesse forcée / stérilisation forcée / avortement forcé / circoncision forcée / castration / lésion génitale / nudité forcée / menace / autre) ; l'auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; lieu de l'attaque (à l'école / sur le chemin de l'école ou en provenance de celle-ci) ; emplacement de l'école (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. Étant donné que la violence sexuelle est difficile à surveiller et souvent sous-déclarée, le calcul de cet indicateur est un sous-dénombrement quasi certain.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si tous les événements étiquetés comme « violences sexuelles à l'école ou à proximité » constituent des violences sexuelles liées à l'éducation telles que définies par la GCPEA. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports de violences sexuelles liées à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le niveau ou l'opérateur de l'école que les élèves fréquentent ou bien où les éducateurs travaillent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Information complémentaire

Une force armée ou un groupe armé non étatique utilisait-il l'école à des fins militaires au moment de l'attaque ? (o / n)

Note sur la confidentialité

Les directives relatives au Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre concernant la manière dont les informations sur les incidents de violence sexuelle sont signalées doivent être suivies. Les informations fournies par les sources doivent être soigneusement examinées et modifiées afin qu'aucun détail spécifique qui pourrait porter atteinte à la dignité, à la confidentialité, à la sûreté et à la sécurité de la personne survivante, de l'établissement d'enseignement et de la communauté, ne soit rendu public. En d'autres termes, si une actualité ou un autre rapport mentionne le nom d'une personne survivante de violences sexuelles, le nom de l'école où l'abus a eu lieu, ou bien d'autres informations permettant de l'identifier, ces détails ne doivent pas être inclus dans les fiches techniques liées à ce cadre.

Faisabilité et sources de données

Bien que les dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'incidents de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, des rapports d'incident sont nécessaires pour la ventilation.

Dans la plupart des contextes, les données sur les incidents de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, sont rarement disponibles, ce qui fait de l'indicateur 5.1.2 un indicateur relativement difficile à collecter. Bien que le « viol ou autre violence sexuelle contre les enfants » soit l'une des six violations graves recensées par le Mécanisme de surveillance et de signalement des enfants et des conflits armés, les données actuellement rapportées ne sont souvent pas suffisamment ventilées pour déterminer si la violence sexuelle a eu lieu à l'école, ou sur le trajet de l'école. De plus, les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur ne sont généralement pas suivies par le MRM.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre. Dans les pays dotés de Clusters Éducation ou de Protection opérationnels et d'un personnel dédié à la gestion des données, le Cluster Éducation ou de Protection national peut être une bonne source de données. Les données MRM ou MARA (Monitoring, Analysis, and Reporting Arrangement) peuvent être utiles pour calculer le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été victimes de violences sexuelles dans des écoles et des universités, ou sur le trajet de celles-ci, dans certains contextes ; cependant, ces informations ne sont généralement disponibles qu'après avoir été publiées dans le rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés, ou dans le Rapport sur la violence sexuelle liée aux conflits. Les limites de cette source de données incluent qu'elle n'est généralement pas ventilée et, par conséquent, il faut prendre des précautions pour éviter la duplication avec d'autres sources de données. Les sources médiatiques et de la société civile sont souvent une autre

source importante de données sur la violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci. Les bases de données comme ACLED et GTD peuvent inclure des rapports d'incidents de violence sexuelle, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU. De même, le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk comprend des rapports d'incidents de violences sexuelles perpétrées contre des élèves et des membres du personnel de l'université et d'autres établissements de l'enseignement supérieur. En outre, des ONG internationales ou locales ou des observatoires de la sécurité et de la violence peuvent recueillir des rapports sur les violences sexuelles.

Sous-Domaine 5.2 : Élèves ou membres du personnel de l'éducation affectés

Cet indicateur mesure le nombre total d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été victimes de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci. La violence sexuelle est l'une des attaques contre l'éducation les moins surveillées et les moins signalées. En conséquence, les informations limitées disponibles signifient un sous-dénombrement quasi certain pour ce sous-domaine.

Indicateur 5.2.1 : Nombre d'élèves ou d'éducateurs qui auraient subi des violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient subi des violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci, rapporté annuellement.

Définition

Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui ont été victimes de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le trajet de celle-ci, perpétrées par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques. Ce nombre ne comprend que les événements de violence sexuelle qui ont été commis, et non des tentatives ou des menaces de violence sexuelle.

Calcul

Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui ont été victimes de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'élèves signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, des ONG ou des médias, de décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou d'incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Bien que peut fréquent, l'indicateur 5.2.1 peut être plus petit que l'indicateur 5.1.2. Contrairement à ce dernier, l'indicateur 5.2.1 n'inclut pas les tentatives et les menaces de violence sexuelle, et compte les incidents de violence sexuelle liée à l'éducation qui ne révèlent pas le nombre précis d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation victimes d'abus.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; le genre des élèves ou des éducateurs (garçons / filles / hommes / femmes) ; l'âge des élèves et / ou le niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel / supérieur) et / ou le poste occupé par le personnel de l'éducation (enseignant / directeur / administrateur / concierge / professeur / doyen) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (viol / esclavage sexuel / mariage forcé / prostitution forcée / grossesse forcée / stérilisation forcée / avortement forcé / circoncision forcée / castration / lésion génitale / nudité forcée / menace / autre) ; l'auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; lieu de l'attaque (à l'école / sur le chemin de l'école ou en provenance de celle-ci) ; emplacement de l'école ou de l'université (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. Étant donné que la violence sexuelle est difficile à surveiller et souvent sous-déclarée, le calcul pour les élèves ou les membres du personnel de l'éducation qui ont subi des violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci, est un sous-dénombrement quasi certain.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si tous les événements de « violence sexuelle contre les élèves ou les membres du personnel de l'éducation » répondent aux critères de la GCPEA en matière de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports de violences sexuelles liées à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le niveau ou l'opérateur de l'école que les élèves fréquentent ou bien où les membres du personnel de l'éducation travaillent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour l'indicateur 5.1.2.

DOMAINE 6 : ATTAQUES CONTRE LES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Définition :

Les attaques contre des établissements d'enseignement supérieur comprennent des attaques ciblées ou aveugles contre des universités, des établissements de formation technique et professionnelle et d'autres infrastructures d'enseignement supérieur (par exemple, des bibliothèques, des entrepôts, des salles d'examen) par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des forces armées non étatiques. Ce domaine comprend également les attaques qui ont lieu à proximité immédiate d'un établissement d'enseignement supérieur et qui peuvent affecter les étudiants, le personnel de l'éducation ou l'infrastructure. Les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur peuvent prendre la forme d'engins piégés, de frappes aériennes, de frappes au sol, de coups de feu, de menaces, d'incendies criminels et d'autres méthodes visant à cibler les campus de l'enseignement supérieur. Les tentatives d'attaques qui ne se sont pas matérialisées sont également incluses, par exemple un explosif placé près d'une université qui est désamorcé avant de partir.

Ces attaques sont distinctes de celles ciblant les étudiants, les universitaires ou le personnel de l'éducation (domaine 7), car les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur impliquent une intention d'endommager l'infrastructure ou le fait de ne pas prendre de précautions pour la protéger, même si les enseignants ou les étudiants peuvent être affectés dans l'attaque.

Les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur sont parfois liées à d'autres attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire. Par exemple, une force armée ou un groupe armé non étatique utilisant une université à des fins militaires peut inciter les forces adverses à attaquer l'installation.

Les indicateurs mesurant les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur sont classés en quatre sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Dommages et destruction**
- **Étudiants et personnel affectés**
- **Impact sur l'éducation**

Sous-Domaine 6.1 : Incidents d'attaques contre les institutions de l'enseignement supérieur

Ces indicateurs donnent des informations sur le nombre total d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur. Des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur sont régulièrement signalées dans les médias et par des organisations non gouvernementales, en particulier compte tenu du nombre relativement faible de sites d'enseignement supérieur (par rapport aux écoles primaires et secondaires) et de leur emplacement dans les centres urbains. Ainsi, si la mesure des indicateurs est limitée par l'absence de MRM dédié, les informations disponibles permettent une mesure relativement fiable dans ce sous-domaine.

Indicateur 6.1.1 : Nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur signalées chaque année.

Définition

Nombre de fois où les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques attaquent physiquement ou tentent d'attaquer physiquement l'infrastructure de l'enseignement supérieur. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'attaque ait ou non été déclenchée. Par exemple, un incident impliquant un engin explosif qui a été trouvé et désamorcé avant d'exploser serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'une ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation de dénombrements ou d'incidents individuels pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Information complémentaire

Une force armée ou un groupe armé non étatique utilisait-il l'école à des fins militaires au moment de l'attaque? (o / n)

Faisabilité et sources de données

Bien que les dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur, des rapports d'incident sont nécessaires pour la ventilation.

Dans la plupart des contextes, les données au niveau des incidents sur les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur sont relativement plus disponibles et accessibles que les données sur d'autres formes d'attaques contre l'éducation, faisant de l'Indicateur 6.1.1 l'un des indicateurs les plus réalisables pour collecter des données.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre. Les médias et la société civile peuvent s'avérer de solides sources de données sur les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur. Des bases de données telles que ACLED, GTD et le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk incluent des rapports d'incidents d'attaques contre des infrastructures d'enseignement supérieur, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU. Il peut également être utile de contacter les observateurs de la sécurité, de la violence ou des droits humains dans le pays, afin d'obtenir des données.

Indicateur 6.1.2 : Proportion d'établissements d'enseignement supérieur qui auraient été attaqués

Objectif

Calculer le pourcentage d'établissements d'enseignement supérieur au niveau national ou infranational qui auraient subi des attaques chaque année.

Définition

Le nombre signalé d'établissements d'enseignement supérieur attaqués dans un pays donné au cours d'une année donnée, en pourcentage de tous les établissements d'enseignement supérieur de ce pays.

Calcul

Le numérateur est le nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'institutions d'enseignement supérieur qui fonctionnent et qui ne fonctionnent pas¹⁴, y compris celles qui ont été attaquées (c'est-à-dire le numérateur), dans le même pays pour la même année.

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations qui sont accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les données sur l'éducation peuvent être incomplètes ou inexactes, ce qui rend difficile l'identification du nombre total d'établissements d'enseignement supérieur.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que le Système d'information relatif à la gestion de l'enseignement supérieur (Higher education management information system, HEMIS) ou d'autres systèmes de données relatives à l'éducation.

Le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur aux données identifiant ces institutions d'enseignement supérieur afin d'éviter de compter deux fois les établissements qui subissent plus d'une attaque. Cela peut être possible en utilisant les données HEMIS avec des identi-

¹⁴ Les établissements d'enseignement supérieur qui fonctionnent et qui ne fonctionnent pas sont inclus dans le dénominateur, car les cas dans lesquels l'infrastructure de l'enseignement supérieur est attaquée alors qu'elle ne fonctionne pas sont toujours inclus dans les incidents d'attaques contre l'enseignement supérieur.

fiants spécifiques à l'enseignement supérieur ; cependant, les données du système éducatif sont souvent incomplètes ou obsolètes, en particulier dans les situations de conflit. Ce calcul nécessite également un nombre national ou infranational d'établissements d'enseignement supérieur au cours d'une année donnée (c'est-à-dire le dénominateur), ce qui peut être très difficile à trouver, rendant ce calcul ambitieux dans de nombreux contextes.

Sous-Domaine 6.2 : Dommages et destruction

Ce sous-domaine traite de la proportion d'établissements d'enseignement supérieur aux niveaux national et infranational qui auraient été endommagés ou détruits par des attaques.

Indicateur 6.2.1 : Proportion d'établissements d'enseignement supérieur signalés comme endommagés ou détruits par des attaques

Objectif

Calculer le pourcentage d'établissements d'enseignement supérieur endommagés ou détruits au niveau national ou infranational par des attaques ciblées ou aveugles signalées chaque année.

Définition

Nombre déclaré d'établissements d'enseignement supérieur endommagés ou détruits en pourcentage de tous les établissements d'enseignement supérieur du pays ou de la région infranationale. Les dommages peuvent concerner les murs d'enceinte ou les portes, les bibliothèques, les installations de recherche, le mobilier ou le matériel d'enseignement et d'apprentissage ; les dommages peuvent être mineurs ou importants. Les établissements d'enseignement supérieur comprennent tout bâtiment abritant une université, un centre d'enseignement professionnel, technique ou autre. Dans les systèmes d'enseignement supérieur avec plusieurs campus, les dommages ou la destruction ne doivent se produire que sur un seul campus pour compter.¹⁵

Calcul

Le numérateur est le nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui auraient été endommagés ou détruits par des attaques dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'établissements d'enseignement supérieur fonctionnels et non fonctionnels, y compris ceux endommagés ou détruits (c'est-à-dire le numérateur), dans le pays au cours de la même année.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

¹⁵ Dans le cas des écoles, les dommages et les destructions sont calculés individuellement et peuvent être analysés séparément (indicateur 1.2.1). Pour les établissements d'enseignement supérieur, cependant, les deux calculs sont combinés, car (a) la proportion d'établissements d'enseignement supérieur entièrement détruits annuellement est faible dans la plupart des conflits ; (b) la destruction d'une installation (p. ex. bibliothèque, une faculté de génie) ne signifie pas nécessairement que toutes les activités d'enseignement universitaire cessent ; et (c) il est conceptuellement difficile de distinguer et de catégoriser les dommages de grande portée par rapport à une destruction limitée (par exemple, des dommages graves à la majeure partie d'un campus par rapport à la destruction d'un bâtiment non essentiel).

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les rapports d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur ne sont pas toujours suffisamment détaillés pour déterminer l'étendue des dommages, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des données HEMIS ou d'autres systèmes de données relatives à l'éducation.

Comme pour l'indicateur 6.1.2, le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur aux données identifiant ces établissements, afin d'éviter de compter deux fois les établissements qui subissent plus d'une attaque. Cela peut être possible en utilisant les données HEMIS avec des identifiants spécifiques à l'établissement ; cependant, les données du système éducatif sont souvent incomplètes ou obsolètes, en particulier dans les situations de conflit. Ce calcul nécessite également un nombre national ou infranational d'établissements d'enseignement supérieur au cours d'une année donnée (c'est-à-dire le dénominateur), ce qui peut être très difficile à trouver, rendant ce calcul ambitieux dans de nombreux contextes.

Sous-Domaine 6.3 : Victimes

Ce sous-domaine concerne le nombre total d'étudiants et de personnels de l'éducation qui auraient été touchés par des attaques contre leurs établissements d'enseignement supérieur.

Indicateur 6.3.1 : Nombre d'étudiants et de membres du personnel enseignant blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel enseignant blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur rapportés chaque année.

Définition

Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation signalés comme blessés lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire potentiellement mortelles.

Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation signalés comme tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur.

Il s'agit d'individus blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, plutôt que d'attaques dans lesquelles des étudiants ou du personnel de l'éducation ont été ciblés en raison de leur profession (considéré dans le Domaine 7).

Calcul

Blessés : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation signalés comme blessés lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation signalés comme tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Voir le Manuel de codage et l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports, et pour obtenir des instructions afin d'éviter le double comptage.

Ventilation suggérée

Par : type de victimes (blessés/tués)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation blessés ou tués sont prudentes, utilisant le nombre minimum et éventuellement basées sur des rapports rédigés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de victimes parmi les étudiants et le personnel de l'éducation.
- Les rapports d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur n'incluent pas toujours le nombre d'étudiants ou de membres du personnel de l'éducation qui ont été blessés ou tués par l'attaque, ce qui signifie qu'il peut y avoir d'importantes lacunes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement si les personnes tuées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, professeurs ou autres personnels de l'éducation) ou non. Étant donné que ce cadre exclut les victimes qui ne sont pas clairement liées à l'éducation, il peut y avoir des lacunes de données importantes.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent de rapports d'incidents d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, tels que ceux rédigés par l'ONU, des ONG internationales, des groupes de la société civile ou des médias.

Les informations sur le nombre de victimes parmi les étudiants et le personnel de l'éducation en raison d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents d'attaques n'indiquent souvent pas le nombre de victimes résultant de l'attaque et ne font pas toujours la distinction parmi les victimes entre les étudiants et les membres du personnel de l'éducation, et d'autres victimes. Par conséquent, il est plus réaliste de signaler un nombre minimum de victimes parmi les étudiants et le personnel de l'éducation.

Sous-Domaine 6.4 : Impact sur l'éducation

Ces indicateurs visent à mesurer les lacunes de l'offre éducative liées aux attaques contre l'enseignement supérieur, ainsi que le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation affectés par ces attaques. En raison des limites importantes de la disponibilité des informations pertinentes, ces indicateurs peuvent être en grande partie ambitieux.

Indicateur 6.4.1 : Nombre de jours d'apprentissage manqués en raison d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre cumulé de jours pendant lesquels les établissements d'enseignement supérieur ont été fermés en raison d'attaques contre ces établissements signalées chaque année.

Définition

Le nombre cumulé de jours pendant lesquels les établissements d'enseignement supérieur ont été signalés comme fermés en raison d'attaques contre ces mêmes établissements. Cela comprend à la fois les impacts directs (par exemple, une université est attaquée puis fermée temporairement ou définitivement) et les impacts indirects (par exemple, une université est attaquée et les autres universités et instituts techniques des environs sont fermés en raison de cette attaque). Des impacts indirects peuvent se produire dans un système multi-campus, par exemple lorsqu'un campus au sein d'un plus grand système universitaire ferme, d'autres campus emboîtent le pas, ou des institutions indépendantes dans la même zone géographique peuvent fermer.

Cet indicateur n'inclut aucun impact sur l'éducation causé par des attaques contre les étudiants ou le personnel de l'enseignement supérieur, par exemple la répression des manifestations liées à l'éducation (considérée dans le Domaine 8). Seul l'impact des attaques sur les installations est pris en compte ici.

Calcul

Le nombre cumulé de jours pendant lesquels les établissements d'enseignement supérieur ont été fermés en raison d'attaques dans un pays donné au cours d'une année donnée. Si deux universités ont été fermées chacune pendant dix jours, le nombre cumulé de jours fermés est de vingt. Si un institut technique est définitivement fermé au cours d'une année civile donnée, tous les jours d'apprentissage pour le reste de l'année sont comptés. Si un établissement d'enseignement supérieur a été fermé au cours d'une année précédente en raison d'un attentat et est resté fermé au cours de l'année considérée, seuls les jours de l'année considérée sont comptés.

À l'heure actuelle, ces informations sont parfois rapportées pour des incidents spécifiques (par exemple, en raison d'une attaque, l'Université d'A a été fermée pendant XX jours) ou de manière cumulative pour un type particulier d'attaque dans une zone particulière (par exemple, des étudiants ont raté XX jours d'éducation). En raison des lacunes importantes dans les rapports sur les impacts des attaques sur l'éducation, ces ensembles d'informations peuvent être compilés pour indiquer un nombre minimum de jours d'apprentissage manqués dans un pays donné au cours d'une année donnée. Une attention particulière doit être portée pour éviter les doubles emplois.

Pour des raisons d'intelligibilité, il est préférable de présenter les résultats dans le format « X universités ont été fermées pendant un total de Y jours en ANNÉE ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Les rapports d'attaques contre les établissements d'enseignement supérieur contiennent rarement des informations sur le nombre de jours d'apprentissage perdus, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes de données importantes.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données peuvent être contenues dans des rapports d'incidents de l'ONU ou des ONGI partenaires, des groupes de la société civile ou dans des rapports médiatiques.

Dans la plupart des contextes, le calcul de cet indicateur est probablement impossible à l'heure actuelle à l'échelle nationale ou infranationale. Il est probablement plus faisable de signaler un nombre minimum de jours d'apprentissage manqués en fonction des données au niveau des incidents pour lesquels ces informations sont disponibles.

Indicateur 6.4.2 : Nombre d'étudiants ou de membres du personnel de l'éducation dont les études ou le travail auraient été affectés par des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel enseignant dont les études et le travail ont été interrompus par des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur signalées chaque année.

Définition

Nombre total d'étudiants affectés par des attaques contre leurs établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements universitaires, techniques et professionnels.

Nombre total signalé de professeurs et de membres du personnel de l'éducation qui ont été affectés par des attaques contre leurs établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements universitaires, techniques et professionnels.

Un étudiant, un professeur ou un membre du personnel de l'enseignement supérieur est considéré comme affecté s'il est inscrit ou travaille dans un établissement d'enseignement supérieur qui est attaqué une ou plusieurs fois au cours d'une année donnée. Dans les systèmes d'enseignement supérieur avec plusieurs campus, seul le nombre d'étudiants ou de membres du personnel inscrits ou travaillant sur le campus qui a été attaqué doit être inclus.

Calcul

Étudiants : Le nombre cumulé d'étudiants inscrits dans tous les établissements d'enseignement supérieur qui sont attaqués.

Personnel de l'éducation : Le nombre cumulé de professeurs et de membres du personnel de l'éducation travaillant dans tous les établissements d'enseignement supérieur qui sont attaqués.

Étant donné que les données d'inscription ou du personnel peuvent ne pas être disponibles pour tous les établissements d'enseignement supérieur qui sont attaqués, les informations disponibles peuvent être ajoutées pour produire un nombre minimum d'étudiants ou de personnel de l'éducation touchés par les attaques. Si une grande partie des rapports ne ventile pas les chiffres par étudiants et par membres du personnel (par exemple, « 1 000 affiliés universitaires ont été affectés »), combinez les groupes dans le calcul et indiquez le nombre d'étudiants et de membres du personnel concernés en un seul chiffre.

Ventilation suggérée

Par : rôle (étudiant/membre du personnel de l'éducation)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- Les données sur les inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur peuvent être obsolètes, inexactes ou incomplètes.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur peut être calculé en associant les données au niveau des incidents sur les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur avec les données sur les inscriptions de ces établissements, telles que celles du HEMIS, d'autres données du système éducatif national ou des archives des divers établissements. Le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur aux données identifiant ces établissements particuliers, afin d'éviter de compter deux fois les étudiants ou le personnel inscrits ou travaillant dans des établissements qui subissent plus d'une attaque. Alternativement, il peut être plus réaliste de calculer un nombre minimum d'étudiants ou de personnel affecté par les rapports de synthèse qui incluent les effectifs ou les effectifs des établissements d'enseignement supérieur qui sont attaqués lorsque les rapports d'incident incluent ces chiffres. Cela est possible tant qu'il est clair que les incidents ne font pas référence à la même institution (ou les doublons sont soustraits) pour éviter un double comptage.

DOMAINE 7: ATTAQUES CONTRE DES ÉTUDIANTS, DES UNIVERSITAIRES ET D'AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Définition

Les attaques contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des universitaires ainsi que d'autres membres du personnel comprennent les meurtres, les blessures, la torture, les enlèvements, les disparitions forcées ou les menaces de violence, notamment la coercition ou l'extorsion qui impliquent des menaces violentes, qui se produisent sur le campus ou qui visent les étudiants et le personnel de l'éducation pour leur statut en tant que tel. Ces attaques n'incluent pas la violence sexuelle, qui est incluse dans un domaine différent (Domaine 5).

Ces attaques comprennent des cas dans lesquels les forces armées, les forces de l'ordre ou d'autres forces de sécurité étatiques procèdent à des arrestations ou utilisent une force excessive, telle que des balles réelles, des gaz lacrymogènes ou des canons à eau, contre des étudiants ou des membres du personnel de l'éducation lors de manifestations qui (a) se produisent sur le campus, quel que soit leur objectif, ou (b) sont liées à l'éducation, même s'ils se déroulent hors campus. Ce domaine n'inclut pas les étudiants ou le personnel qui ont été blessés lors de leur participation à des manifestations qui se sont déroulées hors du campus et qui n'étaient pas liées à l'éducation, même si les dirigeants de la manifestation étaient des étudiants. Les attaques contre l'enseignement supérieur comprennent également des actes délibérés de coercition, d'intimidation ou des menaces de force physique qui créent un climat de peur et de répression portant atteinte à la liberté académique ainsi qu'aux fonctions éducatives. Cependant, les violations de la liberté académique qui ne consistent ni en violence physique ni en menace de violence physique sont exclues, telles que les suspensions universitaires, la censure, les interdictions de voyager ou la révocation de la citoyenneté. Sont également exclus de ce domaine les étudiants ou les membres du personnel qui ont été tués lorsqu'une frappe aérienne ou une bombe a frappé un établissement d'enseignement supérieur, car ces attaques sont déjà incluses dans les attaques contre des établissements d'enseignement supérieur.

Ce domaine comprend les incidents au cours desquels des étudiants ou des membres du personnel de l'enseignement supérieur ont été blessés ou tués alors qu'ils se rendaient à leur établissement ou en revenaient, même si l'attaque ne les visait pas directement ; par exemple, si des coups de feu touchent un étudiant se rendant à ses cours. Ces incidents sont inclus car ils représentent le danger de fréquenter des établissements d'enseignement supérieur dans les zones touchées par le conflit.

Ce domaine est distinct du Domaine 6 (attaques contre les établissements d'enseignement supérieur) ; il couvre les attaques dirigées contre les étudiants ou le personnel en raison de leur statut en tant que tel ou les attaques qui se produisent sur le chemin de l'école. Le Domaine 6, quant à lui, implique des attaques au cours desquelles l'infrastructure éducative (plutôt que les étudiants ou les éducateurs) est la cible d'une attaque ou est endommagée lors de violences aveugles. Les étudiants ou les éducateurs blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur ne sont enregistrés que dans le Domaine 6 ; les étudiants de l'enseignement supérieur ou les éducateurs touchés ou tués dans des attaques dirigées contre eux ne sont enregistrés que dans le Domaine 7. Les victimes relèvent d'un domaine ou de l'autre, pas des deux.

Les indicateurs mesurant les attaques contre les étudiants de l'enseignement supérieur, les universitaires et les autres personnels de l'éducation sont classés en trois sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Membres du personnel et étudiants touchés**
- **Arrestations et détentions**

Sous-Domaine 7.1 : Incidents d'attaques contre des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Ces indicateurs fournissent des informations sur le nombre total d'attaques contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des universitaires et d'autres personnels. Les attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur reçoivent souvent l'attention des médias, mais dans la plupart des pays, il n'existe pas de système de suivi dédié en place. En conséquence, les informations disponibles permettent une mesure moyennement fiable dans ce sous-domaine.

7.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des étudiants, des universitaires et d'autres membres du personnel de l'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre d'attaques contre les étudiants, les universitaires et autres membres du personnel de l'enseignement supérieur signalées chaque année.

Définition

Nombre de fois où des membres des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques attaquent physiquement ou tentent d'attaquer un étudiant de l'enseignement supérieur, un universitaire ou un autre membre du personnel. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'attaque ait ou non été déclenchée. Par exemple, un incident au cours duquel une force étatique ou un groupe armé non étatique a tenté d'enlever ou d'assassiner un professeur mais n'a pas accompli l'acte serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des universitaires ou d'autres personnels pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir d'une gamme de sources telles que les rapports de l'ONU, des ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être portée aux dates et aux emplacements pour éviter un double comptage. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou d'incidents pour une période de temps donnée sont fondées sur une évaluation subjective de quel ensemble d'informations est (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement (universitaire/professionnel/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne/frappe au sol/explosifs/incendie criminel/pillage/raid/menace/autre) ; intention (ciblée/aveugle/inconnue) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi ainsi que des capacités techniques.
- Les rapports d'attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur peuvent ne pas toujours identifier si les personnes tuées, touchées ou menacées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, universitaires ou autre personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessures en excluant toutes les victimes qui ne sont pas clairement identifiées comme des blessures infligées aux étudiants ou au personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants ou des membres du personnel attaqués, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Bien que les dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'attaques signalées contre des étudiants, des universitaires et d'autres personnels de l'enseignement supérieur, des rapports d'incident sont nécessaires pour la ventilation.

Cette source de données est moins facilement disponible et accessible dans certains contextes ; cependant, les attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur sont l'une des formes d'attaques contre l'éducation les plus fréquemment signalées, en particulier dans les médias. Cela fait de l'indicateur 7.1.1 l'un des indicateurs les plus réalistes pour collecter des données dans de nombreux contextes.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un pays. Les médias et les sources de la société civile sont souvent une source de données disponible sur les attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur. Les bases de données telles que ACLED, GTD et le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk incluent des rapports d'incidents d'attaques contre des étudiants, des universitaires et des membres du personnel, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

7.1.2 Nombre d'incidents signalés de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation

Objectif

Compter le nombre d'incidents de recours excessif à la force contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des universitaires et d'autres personnels de l'éducation lors de manifestations liées à l'éducation, signalés chaque année.

Définition

Le nombre de fois signalé où une force excessive a été utilisée contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des professeurs et d'autres personnels de l'éducation pour disperser une manifestation liée à l'éducation, dans un pays donné au cours d'une année donnée. Pour être incluse ici, la force excessive peut se produire sur le campus, quelles que soient les demandes de la manifestation, ou hors du campus, si la manifestation est liée à l'éducation. L'usage de la force est généralement perpétré par les forces de sécurité étatiques et des groupes paramilitaires ou parapoliciers, bien que d'autres acteurs armés puissent également se livrer à cette pratique. Une force excessive peut inclure l'utilisation de canons à eau, de balles en caoutchouc, de gaz lacrymogène, de matraques, de fusillades ou de toute autre force qui blesse gravement ou tue des étudiants ou des membres du personnel, et qui va au-delà du minimum requis pour disperser une manifestation (voir l'Annexe A pour plus de détails). Ce nombre comprend à la fois les manifestations pacifiques et violentes des étudiants et du personnel.

Calcul

Le nombre total d'incidents de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation. Le nombre d'attaques signalées contre des étudiants, des universitaires ou d'autres personnels de l'éducation peut être calculé à l'aide d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Dans les cas de manifestations sur plusieurs sites mais en concertation le même jour, chaque manifestation compte pour un incident. Par exemple, si un pays connaît des manifestations dans cinq villes le 1er janvier, même si toutes sont organisées par le même groupe et formulent la même demande liée à l'éducation, le nombre d'incidents est de cinq.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement fréquenté ou les employant (université/formation professionnelle/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (canon à eau/gaz lacrymogène/charge de matraque/munitions réelles/balles en caoutchouc/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural) ; catégorie de manifestation (manifestation pacifique/manifestation violente)

Limitations

Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.

Dans les rapports d'incidents et les dénombrements d'attaques, il n'est pas toujours clair si tous les événements qualifiés d'« usage excessif de la force » ou de « force violente » constituent en fait un usage excessif de la force tel que défini par la GCPEA. Certains rapports ne fournissent pas non plus de détails adéquats sur le lieu de la manifestation ou la raison de la manifestation. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.

Les rapports d'attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur peuvent ne pas toujours identifier si les personnes tuées, touchées ou menacées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, universitaires ou autre personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessures en excluant toutes les victimes qui ne sont pas clairement identifiées comme des blessures infligées aux étudiants ou au personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut exister des lacunes importantes dans les données.

Les rapports d'utilisation d'une force excessive contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des personnes impliquées, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents faisant état d'un recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation qui affectent les étudiants de l'enseignement supérieur, les universitaires et d'autres membres du personnel. Les sources des médias, des ONG et de la société civile sont souvent la source la plus solide de données sur le recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation, ainsi que certains documents de l'ONU et d'autres organes des droits humains. Étant donné que les forces de sécurité étatiques sont souvent les auteurs de ce type de violation, toute forme de répression médiatique dans le pays peut rendre l'accès aux rapports pertinents plus sensible.

Sous-Domaine 7.2 : Étudiants ou membres du personnel de l'enseignement supérieur touchés ou tués

Ce sous-domaine transmet des informations sur le nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés, tués ou enlevés lors d'attaques dirigées contre eux. Celles-ci excluent les étudiants ou le personnel touchés lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur.

7.2.1 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés, tués ou enlevés lors d'attaques

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés, tués ou enlevés lors d'attaques dirigées contre eux en raison de leur profession ou qui se produisent au sein, ou sur le trajet, de leur établissement d'enseignement supérieur, rapportés chaque année.

Définition

Nombre total d'étudiants ou de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés lors d'attaques ciblées ou de violences collatérales survenant au sein, ou sur le trajet, de leur établissement d'enseignement supérieur. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Le nombre total d'étudiants ou de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été tués dans des attaques ciblées ou des violences collatérales survenant au sein, ou sur le trajet, de leur établissement d'enseignement supérieur.

Le nombre total d'étudiants ou de membres du personnel de l'enseignement supérieur enlevés lors d'attaques ciblées ou de violences collatérales survenant au sein, ou sur le trajet, de leur établissement d'enseignement supérieur. Les étudiants ou les membres du personnel sont considérés comme enlevés s'ils sont emmenés de force, pendant quelque durée que ce soit. Cette définition comprend les incidents lors desquels une personne est prise par la persuasion, la fraude, la force ou la menace de la force ; elle n'inclut pas le recrutement d'enfants de moins de 18 ans qui sont utilisés à des fins militaires, comptabilisé dans le Domaine 4.

Cette définition inclut les étudiants ainsi que les membres du personnel blessés, tués ou enlevés lors d'incidents de répression liés à l'éducation.

Calcul

Blessés : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été tués lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Enlevés : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur enlevés lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée

Dans le cas où les rapports n'indiquent pas clairement si les personnes blessées, tuées ou enlevées étaient des étudiants ou des membres du personnel de l'éducation, par opposition à d'autres civils ou combattants, alors ces chiffres devraient être exclus du calcul. Consultez le Manuel de codage et le document de l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsque des termes imprécis sont utilisés dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : type de préjudice (blessé/tué/enlevé)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement fréquenté ou qui emploie la personne (université/formation professionnelle/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (IED/UXO/coups de feu/incendie criminel/raid/force excessive/autre) ; intention (ciblée/aveugle/inconnue) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Les rapports d'attaques contre les étudiants et les membres du personnel de l'enseignement supérieur n'incluent pas toujours le nombre d'étudiants ou de membres du personnel qui ont été blessés, tués ou enlevés. Par conséquent, certaines victimes peuvent ne pas être comptées, ce qui signifie qu'il peut y avoir un sous-dénombrement pour cet indicateur.
- Les rapports d'attaques contre les étudiants et les membres du personnel de l'éducation peuvent ne pas toujours identifier si les personnes blessées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, professeurs ou autre personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessés en excluant toutes les victimes qui ne sont pas clairement identifiées comme des blessures infligées aux étudiants ou au personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.

Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants ou des membres du personnel attaqués, le type d'établissement fréquenté ou qui les emploie, ou son exploitant, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou possible seulement sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

La disponibilité de données sur le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, d'universitaires et de personnels blessés, tués ou enlevés lors d'attaques contre eux varie d'un pays à l'autre, à l'intérieur des pays et au fil du temps. Ces données proviennent principalement de rapports d'incidents d'attaques contre l'éducation, tels que ceux publiés par l'ONU, des ONGI, des groupes de la société civile, ou des médias. Les bases de données telles que ACLED, GTD et le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des étudiants, des universitaires et des membres du personnel, qui peuvent inclure des blessures, des meurtres et des enlèvements, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Les informations sur le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés, tués ou enlevés lors d'attaques contre eux sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incident n'indiquent souvent pas le nombre exact de victimes lorsque des étudiants ou des membres du personnel sont attaqués, ou ne font pas de distinction entre les étudiants et le personnel de l'éducation, ou entre ces derniers et d'autres personnes (par exemple, d'autres civils ou combattants). Par conséquent, il est souvent plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés, tués ou enlevés lors d'attaques.

7.2.2 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés ou tués dans les incidents de répression liés à l'éducation signalés chaque année.

Cet indicateur permet de déterminer le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés et tués lors d'incidents de répression ; si ce nombre est ensuite soustrait du nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés, tués et enlevés lors d'attaques contre eux (indicateur 7.2.1), le résultat est le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation blessés et tués lors d'attaques liées à un conflit armé. Ce faisant, le nombre d'étudiants et de personnel de l'enseignement supérieur touchés par la répression et par la violence des conflits peut être calculé et comparé les uns aux autres.

Définition

Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés lors d'incidents de répression liés à l'éducation.

Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été tués dans des incidents de répression liés à l'éducation.

Les incidents de répression sont liés à l'usage excessif de la force par les forces armées, les forces de l'ordre ou d'autres forces de sécurité étatiques, ainsi que par des groupes armés non étatiques, pour disperser et réprimer les manifestations liées à l'éducation. Pour être incluses, les manifestations doivent soit (a) se produire sur le campus, quel que soit leur objectif, ou (b) être liées à l'éducation, même si elles ont lieu hors du campus.

Calcul

Blessés : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés lors d'incidents de répression liés à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Tués : Le nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur tués lors d'incidents de répression dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Consultez le Manuel de codage et le document de l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports et afin d'obtenir des instructions pour éviter le double comptage.

Ventilation suggérée

Par : type de préjudice (blessé/tué)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement fréquenté ou qui emploie la personne (université/formation professionnelle/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (canon à eau/gaz lacrymogène/matraquage/munitions réelles/balles en caoutchouc/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; catégorie de protestation (manifestation pacifique/manifestation violente) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés ou tués dans des incidents de répression sont prudentes, en utilisant le nombre minimum et souvent basées sur un des rapports rédigés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de décès causés par la répression des étudiants et des membres du personnel de l'éducation.
- Les rapports d'attaques n'indiquent pas toujours clairement si les personnes blessées ou tuées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, universitaires ou autre personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessés en excluant toutes les victimes qui ne sont pas clairement identifiées comme des blessures infligées aux étudiants ou aux membres du personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants ou des membres du personnel, le type d'établissement fréquenté ou qui les emploie, ou son exploitant, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou peut seulement être possible sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent souvent de rapports d'incidents de répression dans l'enseignement supérieur, tels que ceux rédigés par l'ONU, des ONGI, des groupes de la société civile ou des médias. Cependant, les informations faisant état de blessures et d'homicides lors de la répression des manifestations liées à l'éducation sont parfois vagues, en particulier les reportages des médias publiés le jour même et où les chiffres ne sont pas encore confirmés. En outre, les rapports d'incidents ne font pas toujours la distinction entre les meurtres d'étudiants et de membres du personnel lors de la répression, et les meurtres d'autres personnes. Par conséquent, il est souvent plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'assassinats d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur lors d'incidents de répression liés à l'éducation.

Sous-Domaine 7.3 : Arrestations et détentions

Ces indicateurs véhiculent des informations sur l'arrestation et la détention d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur.

7.3.1 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été arrêtés ou détenus

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur arrêtés ou détenus signalés chaque année.

Définition

Le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été arrêtés ou détenus. L'arrestation ou la détention peut avoir lieu lors de manifestations liées à l'éducation ou dans le cadre de recherches universitaires.

Calcul

Le nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur arrêtés ou détenus dans le cadre d'activités liées à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. La condamnation à la suite d'une arrestation n'est pas comptée comme un incident distinct, mais plutôt comme faisant partie d'un incident en cours. Cet indicateur ne tient pas compte de la durée pendant laquelle une personne est détenue après son arrestation. Reportez-vous au Manuel de codage ainsi qu'à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la façon de compter les nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement fréquenté ou qui emploie la personne (université/formation professionnelle/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur arrêtés ou détenus lors d'incidents de répression sont prudentes, en utilisant le nombre minimum et éventuellement basées sur des rapports rédigés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre d'arrestations ou de détentions liées à des activités relatives à l'éducation.
- Les rapports n'incluent pas toujours le nombre d'étudiants ou de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui ont été arrêtés ou détenus, ce qui signifie que les données peuvent présenter d'importantes lacunes.
- Les rapports n'indiquent pas toujours clairement si les personnes arrêtées ou détenues étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, universitaires ou autre personnel de l'éducation) ou si leur arrestation était liée à leur rôle d'éducateur, d'étudiant ou de membre du personnel. Étant donné que ce cadre adopte une approche prudente du décompte en excluant les arrestations et les détentions qui ne sont pas clairement liées à l'éducation, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants ou des membres du personnel, le type d'établissement fréquenté ou qui emploie la personne, ou son exploitant, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou peut seulement être possible sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

La disponibilité des données sur le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, d'universitaires et de membres du personnel arrêtés ou détenus varie selon les pays, au sein des pays et dans le temps. Ces données proviennent principa-

lement de rapports d'incidents, tels que ceux publiés par l'ONU, des ONGI, des groupes de la société civile, ou des médias. Les bases de données telles que l'ACLED, le GTD et le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des étudiants, des universitaires et des membres du personnel, qui peuvent inclure des arrestations et des détentions, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Les rapports sur le nombre d'arrestations ou de détentions d'étudiants et de membres du personnel sont souvent vagues ou limités, en particulier pour les manifestations liées à l'éducation. Les rapports ne fournissent souvent pas un nombre précis de personnes arrêtées ou détenues et, dans certains cas, ne distinguent pas les étudiants et les membres du personnel des autres personnes arrêtées ou détenues. Par conséquent, il est souvent plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'arrestations ou de détentions parmi les étudiants et les membres du personnel de l'éducation.

DOMAINE 8 : ATTAQUES GLOBALES CONTRE L'ÉDUCATION

Définition :

Les attaques contre l'éducation sont toute menace de recours, ou recours réel, à la force contre les élèves, les enseignants, les universitaires, le personnel de soutien à l'éducation et de transport, les responsables de l'éducation, les bâtiments, les ressources ou les installations d'enseignement (y compris les autobus scolaires). Ces attaques peuvent être intentionnelles ou aveugles et sont perpétrées par des forces armées, d'autres forces étatiques ou des groupes armés non étatiques.

Les indicateurs mesurant les attaques totales contre l'éducation sont classés en trois sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Dommages et destruction**
- **Élèves et membres du personnel affectés**

Tous les indicateurs de ce domaine sont des sommes basées sur les indicateurs ci-dessus, de sorte qu'aucune nouvelle collecte de données ne soit nécessaire.

Sous-Domaine 8.1 : Incidents d'attaques contre l'éducation et utilisation militaire

Ces indicateurs comptent le nombre total d'attaques contre l'éducation et d'utilisations militaires des écoles et des universités. Bien que la surveillance et le signalement de certaines formes d'attaques contre l'éducation soient plus robustes que d'autres, les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire sont communément rapportées par les médias, les ONG et l'ONU. Une mesure moyennement fiable de ces indicateurs est possible dans presque tous les contextes, bien que ces indicateurs ne soient aussi fiables que leurs éléments constitutifs (c'est-à-dire les formes d'attaque individuelles).

Indicateur 8.1.1 : Nombre d'attaques signalées contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire d'établissements d'enseignement

Objectif

Compter le nombre total d'attaques contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire signalés chaque année.

Définition

Nombre total de fois où des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques ont attaqué physiquement, ou tenté d'attaquer physiquement, l'éducation ou d'utiliser des établissements d'enseignement à des fins militaires. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'élève, le personnel ou l'établissement d'enseignement ait déjà été attaqué cette année-là ou non, ou bien que l'établissement d'enseignement ait été utilisé à des fins militaires cette année-là ou non. Le nombre comprend également les attaques qui n'ont pas été déclenchées (le cas échéant). Par exemple, un incident impliquant un engin explosif qui a été découvert et désamorcé avant d'exploser serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre l'éducation ou d'utilisation militaire d'écoles et d'universités pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées contre l'éducation et d'utilisations militaires peut être calculé en additionnant les totaux d'autres indicateurs, en particulier 1.1.1, 2.1.1, 3.1.1, 4.1.2, 5.1.2, 6.1.1, 7.1.1.

Limitations

- Cet indicateur a les mêmes limites que les indicateurs individuels qu'il comprend.
- Comme ses constituants, cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. En conséquence, le nombre total d'attaques contre l'éducation et d'utilisations militaires correspond au nombre total *signalé* ; il ne saisit pas le champ complet de toutes les attaques, et il est donc presque certainement un sous-dénombrement.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend.

Indicateur 8.1.2 : Nombre d'attaques contre l'éducation signalées liées à la répression

Objectif

Compter le nombre total d'attaques contre l'éducation liées à la répression signalées chaque année.

Définition

Le nombre total d'attaques signalées contre l'éducation, du pré-primaire au supérieur, liées à la répression dans un pays donné au cours d'une année donnée. Ces attaques comprennent le recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation ; les incidents liés aux conflits ne sont pas inclus.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre l'éducation signalées liées à la répression peut être calculé en additionnant les totaux d'autres indicateurs, à savoir 2.1.2 et 7.1.2.

En utilisant ce total, le nombre d'attaques contre l'éducation et d'utilisations militaires liées aux conflits armés peut également être déterminé. Plus précisément, le total de 8.1.2 peut être soustrait de 8.1.1, laissant le nombre d'attaques et d'incidents d'utilisation militaire liés aux conflits armés. Cela permet de comparer le nombre d'attaques en période de conflit et le nombre d'attaques en période de répression.

Limitations

Voir Indicateur 8.1.1.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend.

Sous-Domaine 8.2 : Dommages et destructions

Ce sous-domaine transmet des informations sur la proportion d'établissements de l'éducation signalés aux niveaux national et infranational comme endommagés ou détruits par des attaques contre l'éducation ou par l'utilisation militaire.

Indicateur 8.2.1 : Proportion d'établissements d'enseignement signalés comme endommagés ou détruits par des attaques et par l'utilisation militaire

Objectif

Mesurer le pourcentage d'établissements d'enseignement, du pré-primaire au tertiaire, endommagés ou détruits par des attaques ciblées ou aveugles et par l'utilisation militaire signalées chaque année. Le pourcentage peut être calculé au niveau national ou infranational.

Définition

Le nombre signalé d'établissements d'enseignement endommagés ou détruits par des attaques ou par l'utilisation militaire, en pourcentage de l'ensemble des établissements du pays ou de la région. Les dommages infligés à une école peuvent aller de mineurs à importants ; ils peuvent avoir été causés aux murs ou aux portes d'enceinte, aux bibliothèques, aux terrains de jeux de l'école, au mobilier ou au matériel d'enseignement et d'apprentissage. Par ailleurs, un établissement d'enseignement est considéré comme « détruit » si une source indique qu'il a été « entièrement détruit », « détruit » ou « rendu inutilisable ». Les établissements d'enseignement comprennent tout bâtiment abritant une école maternelle, primaire, secondaire, un centre d'apprentissage non formel, une université ou une institution technique ou professionnelle.

Calcul

Le numérateur est le nombre d'établissements d'enseignement signalés comme ayant subi des dommages ou des destructions dus à des attaques ou à une utilisation militaire dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'établissements d'enseignement fonctionnels et non fonctionnels, notamment ceux endommagés ou détruits (c'est-à-dire le numérateur), dans le même pays au cours de la même année.

Le numérateur peut être trouvé en ajoutant les numérateurs des indicateurs 1.2.1 (ventilations endommagées et détruites) et 6.2.1 ainsi que les indicateurs 3.1.3a et 3.1.3b ; le dénominateur peut être trouvé en additionnant les dénominateurs des indicateurs 1.2.1 et 6.2.1. (Remarque : les dénominateurs des indicateurs 1.2.1 et 6.2.1 fournissent le nombre total d'écoles et d'universités, de sorte qu'aucune information supplémentaire ne soit requise de 3.1.3, écoles et universités affectés par une utilisation militaire). Si un total pour l'utilisation militaire (3.1.3a / b) n'est pas disponible, ou si aucun établissement d'enseignement n'a été endommagé ou détruit par l'utilisation militaire, le calcul peut être effectué avec les chiffres des attaques contre les écoles et les établissements d'enseignement supérieur uniquement. Dans ce cas, seul le résultat des dommages ou de la destruction d'écoles et d'universités est signalé (et l'utilisation militaire est omise de ce marqueur).¹⁶

Limitations

- Cet indicateur a les mêmes limites que les indicateurs individuels qu'il comprend.
- Comme ses constituants, cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. En conséquence, la proportion d'établissements d'enseignement endommagés ou détruits est basée sur les chiffres *déclarés* (d'établissements endommagés, détruits et fonctionnels) ; il peut ne pas inclure toutes les institutions endommagées, détruites ou fonctionnelles, ce qui signifie que la proportion du calcul peut ne pas refléter la proportion réelle des installations endommagées ou détruites avec une précision totale.

¹⁶ Les dommages et la destruction sont combinés, plutôt que calculés séparément, pour deux raisons. Premièrement, comme indiqué dans la note de bas de page de l'indicateur 6.2.1, séparer les dommages de la destruction pour l'enseignement supérieur est un défi conceptuel, de sorte que les deux sont combinés dans cet indicateur. En tant que tel, il est logique pour un calcul contenant l'indicateur 6.2.1 de combiner également les deux. Deuxièmement, comme le nombre total de tous les établissements d'enseignement (c'est-à-dire le dénominateur) est probablement un très grand nombre, la combinaison des dommages et de la destruction (c'est-à-dire le numérateur) est utile pour que le pourcentage résultant soit plus grand et, par conséquent, plus intelligible. Par exemple, « 1,2% de tous les établissements d'enseignement ont été endommagés ou détruits en [année] », est plus accessible que l'alternative, dans laquelle ils sont séparés : « 9% de tous les établissements d'enseignement ont été endommagés et 3% de tous les établissements ont été détruits en [année]. »

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend. Cet indicateur ne peut être calculé que si les proportions peuvent être calculées à la fois pour les écoles et les établissements d'enseignement supérieur.

Sous-Domaine 8.3 : Les élèves et le personnel de l'éducation affectés par les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire

Ces indicateurs donnent des informations sur le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation, du pré-primaire au tertiaire, qui auraient été tués, blessés, enlevés, détenus ou arrêtés par des attaques ou par l'utilisation militaire, qu'ils aient été ciblés en tant qu'individus ou affectés par une attaque contre leur établissement d'enseignement ou son utilisation.

Indicateur 8.3.1 : Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation déclarés tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors d'attaques contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire

Objectif

Compter le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation, du pré-primaire au supérieur, déclarés tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors de toutes les formes d'attaques contre l'éducation et d'utilisations militaires signalées chaque année.

Définition

Le nombre signalé d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors d'attaques contre l'éducation et lors d'utilisations militaires. Il s'agit des personnes affectées par des attaques contre leurs établissements d'enseignement ou lors de leur utilisation militaire, ainsi que de celles ciblées par des attaques contre des élèves et du personnel, le recrutement d'enfants et les violences sexuelles.

Calcul

Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation tués lors d'attaques et d'utilisations militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le calcul est effectué en additionnant les indicateurs 1.3.1, 2.2.1, 2.2.2, 2.3.1, 3.2.1, 4.2.1, 5.2.1, 6.3.1, 7.2.1, 7.2.2, 7.3.1.

Limitations

Cet indicateur a les mêmes limites que les indicateurs individuels qu'il comprend.

Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés, tués, enlevés, arrêtés ou détenus sont prudentes, utilisant le nombre minimum, et éventuellement basées sur des rapports formulés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre total de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

Les rapports d'attaques contre l'éducation n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui ont été tués ou blessés par l'attaque. De même, les rapports d'attaques n'indiquent pas toujours clairement si les personnes tuées étaient associées à l'éducation (par exemple, élèves, professeurs ou autres personnels de l'éducation) ou non. De ce fait, il peut y avoir des lacunes de données importantes lors de l'exécution de ce calcul.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend.

Indicateur 8.3.2 : Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation, du pré-primaire au tertiaire, arrêtés ou détenus rapportés annuellement.

Définition

Le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus dans un pays donné au cours d'une année donnée. Cela comprend les élèves et le personnel, à tout niveau d'enseignement, arrêtés ou détenus dans le cadre de manifestations liées à l'éducation, ainsi que ceux arrêtés ou détenus pour leurs recherches universitaires.

Calcul

Nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation arrêtés ou détenus dans le cadre d'activités liées à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. Ce calcul est effectué en ajoutant 2.3.1 et 7.3.1.

La condamnation à la suite d'une arrestation n'est pas comptée comme un incident distinct, mais plutôt comme faisant partie d'un incident en cours. Cet indicateur ne tient pas compte de la durée pendant laquelle une personne est détenue après son arrestation.

Limitations

Voir Indicateur 8.3.1.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend.



Global Coalition to **Protect** **Education from Attack**

REMERCIEMENTS

Ce *Kit pratique* a été rédigé par Amy Kapit, Jerome Marston et Marika Tsolakis. La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (Global Coalition to Protect Education from Attack, GCPEA) est reconnaissante de l'orientation fournie par le Groupe d'experts de référence.

La GCPEA est une coalition d'organisations qui comprend : les coprésidents Human Rights Watch et Save the Children, l'Institute of International Education (IIE), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Fondation Education Above All (EAA), Plan International, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La GCPEA est un projet du Centre Tides, une organisation à but non lucratif de type 501(c)(3).

Le *Kit pratique* est indépendant des organisations membres du Comité directeur de la GCPEA et ne reflète pas nécessairement les vues des organisations membres du Comité directeur.

Le soutien au *Kit pratique* a été fourni par Education Cannot Wait, l'UNESCO, l'UNICEF, le ministère norvégien des Affaires étrangères et un donateur anonyme.

Janvier 2021

EBAUCHE DE TRAVAIL

Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation

Global Coalition to Protect Education from Attack

Secrétariat

350 5th Avenue, 34th Floor, New York, New York 10118-3299

Téléphone: 1.212.377.9446 · Email: GCPEA@protectingeducation.org

www.protectingeducation.org